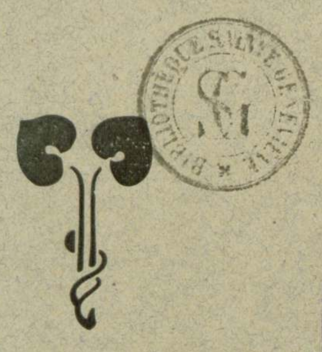
A. GAUDEFROY

Société Nationale

L'Union Chorale des Orphéonistes Lillois



LILLE

—

1905

Histoire

de l'enseignement musical

dans le Nord

TOME XIII

DU MÊME AUTEUR :

L'Académie de Musique de Lille....................	1 vol.
Les Concerts du Cercle du Nord..................	1 vol.
La Chapelle Nationale Russe de Slavianski d'Agreneff a Lille..................................	1 vol.
La Musique de la Marche Historique du 9 Octobre 1902..................................	1 vol.
L'Orchestre et Chœurs d'Amateurs................	1 vol.
La Société des Orphéonistes Lillois de 1838 a 1890	1 vol.
L'Association Artistique des Concerts Vauban.....	1 vol.
Les Premières au Théatre de Lille 1893-94, 1894-95	1 vol.
Id. Id. 1895-96, 1896-97	1 vol.
Id. Id. 1897-98, 1898-99	1 vol.
Id. Id. 1899-1900, 1900-01	1 vol.
Id. Id. 1901-02, 1902-03	1 vol.

En préparation :

Société des Concerts Populaires

La Musique de Chambre

A. GAUDEFROY

Société Nationale

L'Union Chorale des Orphéonistes Lillois



LILLE

—

1905

A Monsieur Ch. VANTIEGHEM
Sous-Directeur des *Orphéonistes Lillois*

En remerciement de sa gracieuse collaboration.

CHAPITRE PREMIER

La Société Nationale L'Union Chorale des Orphéonistes Lillois est, comme il a été dit dans les historiques des *Orphéonistes Lillois Crick-Mouils* (1) et de l'*Union Chorale* (2), la réunion de ces deux sociétés autrefois rivales ; cette réunion fut faite le 5 novembre 1890.

Ces deux sociétés ne pouvaient plus vivre avec leurs seuls éléments. D'un côté, les *Orphéonistes* qui avaient leur siège rue des Ponts-de-Comines, 21, avaient dû par raison économique prendre ce local beaucoup trop petit et ne pouvaient plus, conformément à leur réglement, donner les fêtes et soirées bachiques à leurs membres honoraires ; de l'autre côté, l'*Union Chorale* occupait au premier étage du Café de Bruxelles, Grand'Place, 12, un local trop vaste pour ses réunions. Quant à la question artistique, elle était aussi négligée dans les deux sociétés, et elles étaient toutes deux appelées à disparaître en un temps très court.

L'*Union Chorale* avait, l'année précédente, fait faire des propositions de fusion aux *Orphéonistes ;* ceux-ci n'avaient pas répondu, mais dans une assemblée de commission tenue en mars 1890, une

(1) Tome IV de l'*Histoire de l'Enseignement Musical dans le Nord.*
(2) Tome V, Id.

discussion assez vive s'éleva : le président, M. Vandenbulke, très froissé des observations de M. Deparis sur son peu de générosité qui, à ses yeux, ne permettait pas à la Société de vivre, donna sa démission ; et comme il avait fait des avances à la Société, il les réclama. La situation pécuniaire de la Société ne lui permettait pas ce remboursement, comme l'indique le rapport suivant lu en Assemblée générale du 18 juillet 1889, par le président :

Messieurs et chers Camarades,

Nous vous avons convoqués aujourd'hui en assemblée générale extraordinaire à l'effet de faire un appel chaleureux à votre dévouement, qui de tout temps nous avait été acquis.

Sans vouloir rechercher les causes fâcheuses et regrettables qui nous ont désunis, causes que nous attribuons à notre changement de local imposé par la situation précaire de nos finances, qui ne nous permettaient plus de continuer à occuper l'immeuble de la rue Jean-Roisin, dont le loyer et les frais généraux étaient au-dessus de nos ressources, nous avons cru, dans un but d'économie, devoir traiter avec M. Loingeville, propriétaire du local que nous occupons actuellement.

A notre avis, l'idée n'en a pas été heureuse, puisque depuis le jour de notre installation, nous avons constaté l'abandon d'une certaine partie de nos camarades avec lesquels nous avions journellement l'habitude de nous réunir.

Nous ne pouvons néanmoins blâmer ceux de nous qui ont traité cette affaire en toute sincérité, et qui n'ont vu dans cette opération malheureuse, je le répète, que l'intérêt de la Société, dont les charges se trouvaient de ce fait largement diminuées.

Nous reconnaissons comme vous que la nouvelle situation qui vous est faite au point de vue du confortable laisse énormément à désirer, tant pour ce qui touche à nos répétitions que pour nos soirées bachiques ; aussi, avons-nous vu avec regret se produire un certain nombre de démissions, qui sont encore venues diminuer nos ressources pécuniaires.

Ce n'est pourtant pas, Messieurs et chers Camarades, une raison pour nous abandonner dans l'adversité ; quelle est la Société qui n'a pas des bas et des hauts ? Nous vous défions de nous en citer une, et malgré nos désastres que nous ne pouvions prévoir et que nous regrettons tout autant que vous, nous pouvons encore nous glorifier de notre situation, qui est de beaucoup supérieure à celle des Sociétés chorales de notre cité.

Nous faisons donc un nouvel appel, d'une part au bon vouloir de nos membres honoraires, en les priant de se rapprocher de nous le plus souvent possible par la fréquentation de notre cercle, qui depuis six mois environ est à peine visité.

En second lieu, à nos membres exécutants, à qui notre nouveau Directeur, M. Paul Duvillier, dans une circulaire bien sentie et de bonne camaraderie, a fait un appel chaleureux à leur participation à nos répétitions qui ont lieu, vous le savez, les mercredi et vendredi de chaque semaine; appel qui, malheureusement n'a point, à notre grande surprise, obtenu le résultat que nous en attendions puisque, c'est à peine, si depuis sa nomination à cet emploi, il a pu réunir à chacune d'elles 10 à 12 chanteurs au plus.

Notre ami Duvillier, que vous connaissez de longue date, a toujours été d'un dévouement sans exemple pour la Société, il vous en à donné des preuves en maintes circonstances, aussi bien dans la prospérité que dans le malheur ; il vous en donne encore aujourd'hui par sa présence assidue à nos répétitions des mercredis et vendredis.

Il a donc droit à tous nos éloges, ainsi que votre sous-directeur M. Van Thieghem, notre doyen, que vous connaissez également de longue date et dont le dévouement ne nous a jamais fait défaut.

Nous insistons donc, Messieurs (nous nous adressons tout particulièrement aux membres de la section chorale), à vous rendre à notre prière en prenant dès aujourd'hui la ferme résolution de vous réunir à vos directeur et sous-directeur les jours des répétitions, à l'effet de procéder à un travail réparateur et sérieux qui nous permettra de maintenir la bonne réputation qui vous a été faite par vos prédécesseurs.

Vous ne devez point perdre de vue, Messieurs, que vous êtes l'âme de la Société. Sans vous, il n'y a pas de vitalité possible, et votre non-participation à nos travaux artistiques de chaque

semaine, amènerait sûrement une catastrophe par la perte des membres honoraires et protecteurs qui nous restent actuellement, ce qui fatalement serait la ruine de notre belle institution.

Devant m'absenter pour six semaines environ, je n'ai point voulu me séparer momentanément de vous sans vous réunir, afin de vous exposer notre situation, qui n'est point aussi désastreuse que vous le supposez peut-être.

Bien que, dans une de nos bonnes années, nous ayons atteint en cotisations le chiffre de 5.300 à 5.400 fr., nous disposons encore à ce jour, sauf les démissions imprévues qui pourraient se produire d'ici la fin de l'année, et le nombre en sera bien restreint, nous l'espérons, les ressources suivantes :

Membres honoraires....	65 à 25 fr.	=	1.625 fr.
Membres exécutants....	52 à 15 »	=	780 »
Membres protecteurs...	11 à 20 »	=	220 »
Id. ...	49 à 10 »	=	490 »
Id. ...	1 à 50 »	=	50 »
Dames abonnées	2 à 7 50	=	15 »
Id.	11 à 6 »	=	66 »
Soit au total			3.246 fr.

Vous voyez, Messieurs, d'après cet exposé, que l'état de nos ressources, bien que sensiblement diminuées, peut encore s'accroître, et que nous pouvons, avec de la persévérance, retrouver un état plus prospère.

Travaillons donc d'une part, je vous le répète, à maintenir les membres qui nous restent actuellement ; en second lieu, à nous faciliter le moyen de vous en procurer de nouveaux, qui aideront au relèvement de notre belle Société, que tous nous devons avoir à cœur de maintenir, fût-ce même au prix de quelques sacrifices, non point pécuniaires, mais d'abnégation et de dévouement.

Ce n'est qu'à cette seule condition que nous pourrons, dès Novembre prochain, notre bail d'une année expirant fin Janvier 1891, nous mettre en quête de chercher un local qui nous permette de vous donner à tous pleine et entière satisfaction.

Vous n'ignorez sans doute point, Messieurs et chers Camarades, que depuis ma réélection à la présidence, que des raisons majeures m'avaient contraint d'abandonner, et que je n'ai acceptée que dans le but de vous être à tous agréable, je me suis occupé très sérieusement du rétablissement de notre situation financière qui, à notre grand regret, laissait beaucoup à désirer.

Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui vous la transmettre claire et précise, assumant pour ce qui me concerne la responsabilité des inexactitudes que vous pourriez me signaler.

J'ai encaissé depuis février dernier, tant sur les cotisations arriérées de 1888 et 1889 et du 1er semestre 1890....	3.068 05
J'ai encore à encaisser d'ici fin du présent........	446 »
Il nous restera à encaisser en septembre prochain les cotisations 2e semestre 1890, environ...........	1.500 »
Nous avons actuellement en circulation 520 billets de tombola que nous pouvons considérer comme placés, dont le montant à verser sera de par les détenteurs..	200 »
Nous avons à recevoir de M. Loingeville, lors du paiement du dernier loyer 4e trimestre sa cote-part de contributions..............................	75 »
Ce qui donne un total de recettes à fin décembre prochain de......................................	5.349 05

Nous avons payé :

1° Le 3 mars, à M. E. Vandame à valoir sur 2,200 fr.	515 »
2° Le 9 mars, à M. E. Vandame à valoir sur 2,200 fr.	345 »
3° Le 10 mai, à M. Dervaux, reliquat du bal du 15 mars, consommations musiciens................	16 20
4° Le 31 mai, pour port gravures tombola, envoi de M. le Ministre des Beaux-Arts.................	3 45
5° Le 31 mai, abonnement *Echo du Nord*........	6 »
6° Le 18 juin, négociation et encaissements divers, reçus cotisations sur Dunkerque, Bondues, Lomme	2 50
7° Le 18 juin, à M. Loingeville, pour consommation gaz 1er février au 10 mai 1890.................	82 30
8° Le 20 juin, à M. Lemaire, pour livraison de pétrole lui restant dû sur l'année 1889.............	140 30
9° Le 24 juin, à M. Fouquert, préposé aux recettes de la Société..................................	10 »

10° Le 24 juin, à M. Vandenbulcke, pour timbres-poste et quittances	21 95
11° Le 25 juin, à M. Wachmar, pour reliquat du banquet 1889	170 »
12° Le 25 juin, pour paiement du reçu cotisation impayée Lecomte à Dunkerque (principal et frais)	10 30
13° Le 1er juillet, pour paiement du reçu de cotisation impayée Noulez à Roubaix (principal et frais)	25 45
14° Le 2 juillet, pour port et emballage lot de M. le Président de la République, 2 vases de Sèvres	3 10
15° Le 4 juillet, à M. Dubaele, pour frais divers	21 05
16° Le 4 juillet, à M. Delrue, gazier, à valoir sur facture	75 »
17° Le 4 juillet, au pianiste pour bal Mardi-Gras	10 »
18° Le 4 juillet, à M. Dubaele, pour bal Delannoy du 13 mars 1890	23 65
19° Le 4 juillet, à M. Caron, pour fournitures diverses	2 45
20° Le 10 juillet, pour paiement du reçu cotisation de 1890 impayée, Brévart à Cappelle (principal et frais de retour)	15 60
21° Le 10 juillet, pour paiement du reçu cotisation impayée 1890-1891, Lamblin à Bondues (principal et frais de retour)	20 60
22° A MM. Le Bigot, facture fournitures	55 95
Soit au total	1.575 85
qui déduits de nos recettes à ce jour	3.068 05
nous laisse actuellement un avoir en caisse de	1.492 20

Il nous reste à payer sur 1890 :

A M. Durut, solde avance 100 fr. et facture	24 75
A M. Destombes d°	25 »
A M. Francq d°	50 »
A M. Deroo d°	24 »
A M. Vandenbulck	1.940 70
A M. Galle-Deroo, solde avance 160 fr.	92 70
A M. Dekers, solde appointements 1889 et 1890	115 »
A M. Varos, solde avance et charbon	226 30
A M. Delforge, solde compte-courant	43 60
A M. Motte, d°	374 80

A M. Loingeville, solde loyer 2e semestre........	562 50
— Pour gaz, 3 trimestres, prenant comme base le 1er trimestre de 82 fr. 30; 3 trimestres.	246 90
A M. Danel, son compte........................	116 25
Impôt billard..............................	30 05
Impôt cercle 1889............................	197 55
Facture Wargny-Caron.........................	3 60
Facture Doutrelon............................	6 »
A M. Clicquès, pour frais de gérance et indemnité bail..	320 50
Facture Liégeois-Six..........................	25 »
Droits d'auteurs abonnement et 2 bals en dehors de la Société....................................	90 »
A M. Delannoy, pour avant-dernier bal..........	85 40
A M. Delrue, sa facture pour appareil à fin juillet	96 30
A M. Versmée, arrangement cheminée..........	4 30
A M. E. Vandamme, solde du loyer de la rue Jean-Roisin..................................	1.340 »
Au total..........	6.042 20

L'importance de notre passif étant de............ 6.042 20
(d'ici fin d'année), celui de nos recettes prévues et de l'encaisse désigné ci-contre, de.................. 3.773 20
il resterait à trouver pour donner satisfaction à nos camarades qui nous ont obligés financièrement..... 2.269 »
découvert facile à combler par le placement de 4.600 billets de tombola, en dehors, bien entendu, de ceux déjà en circulation dont le produit figure à notre actif.

Il faudrait donc pour arriver à une parfaite solution que le placement total des billets atteigne le nombre de 5.800 fr., ce qui n'est guère difficile si tous nous voulons nous en occuper.

Nous tenons de ces billets à votre disposition, nous avons le ferme espoir que beaucoup d'entre vous, après clôture de notre réunion, se feront un plaisir de nous en demander.

Pour terminer, nous avons le regret de porter à votre connaissance qu'en raison des démissions successives qui se sont produites parmi les membres composant notre Conseil d'administration qui, aujourd'hui, se trouve réduit à dix, ces derniers n'étant plus en majorité; attendu que les administra-

teurs honoraires ne se trouvent représentés que par trois de vos mandataires, qui sont :

MM. Mirou ;
Leleu ;
Motte.

Les sept autres appartenant à la section chorale ont cru devoir également résilier entre mes mains le mandat que vous leur aviez confié. Vous aurez donc dans un moment à le reconstituer à nouveau.

A ce sujet, et en raison de la diminution de notre effectif dont le produit total en cotisations est, comme déjà j'ai eu l'honneur de vous l'accuser, de 3.246 fr., il serait nécessaire, à notre avis, de réviser l'article 2 de notre réglement qui en fixe le nombre à 20.

Nous vous proposons de le restreindre et de le porter à dix ou douze, soit moitié fournis par les membres honoraires et moitié par la section chorale.

Dans le cas où vous adhéreriez à notre proposition, nous ne saurions trop vous engager à porter vos voix sur ceux de nos camarades sur le dévouement desquels nous pouvons compter.

Vous savez que le nombre ne fait nullement la valeur, et que l'on fait plus souvent de meilleure besogne à dix ou douze qu'à vingt.

Nous croyons que ce moyen, le seul équitable, assurerait à nos réunions hebdomadaires une majorité que nous ne pouvons jamais rencontrer à vingt ; de façon à ce que nos délibérations ne donnent point matière à contestation, comme cela s'est produit bien souvent quand, dans nos assemblées, nous nous trouvons, je dirai presque toujours, huit à dix administrateurs présents, lesquels généralement étaient toujours les mêmes.

Nous ne voulons point, Messieurs et chers Camarades, vous tenir plus longtemps, nous croyons vous avoir démontré d'une façon efficace notre situation, qui est telle qu'on nous l'a faite et à laquelle personnellement nous ne pouvons rien, ayant dans toutes circonstances agi dans l'intérêt de la Société.

C'est donc à vous seuls, Messieurs, forts de notre appui et de notre large intervention, qu'il appartient d'y remédier ; nous comptons sur votre zèle comme vous pouvez compter sur le nôtre qui, je l'espère, ne vous fera pas défaut.

Armez-vous de courage et de bonne volonté, de meilleurs

jours, nous l'espérons, vous sont encore réservés ; pour atteindre ce but, il ne suffit que d'un peu de bon vouloir et de persévérance. Vous ne voudriez pas, nous en sommes certains d'avance, vous refuser à nous aider dans la nouvelle tâche que nous avons à accomplir.

Nous ne pouvons pas, en conscience, laisser tomber notre belle Société ; nous le voudrions que notre passé y met obstacle, ne fût-ce que par vénération pour la mémoire de nos prédécesseurs.

Sa chute, vous ne l'ignorez point, serait la joie de quelques brebis égarées et de quelques Sociétés rivales qui en seraient heureuses.

Nous devons, au contraire, nous armer d'ardeur et de courage pour arriver à en rehausser l'éclat et montrer à nos adversaires que toujours, en vigilante sentinelle, nous demeurons ferme à notre poste, et que la Société nationale des Orphéonistes lillois ne peut pas sombrer.

Nous ne saurions donc trop, Messieurs et chers Camarades, insister sur votre bienveillant concours pour la consolidation de notre belle corporation.

Vive la Société nationale des Orphéonistes lillois !!!

1890 En présence de cette pénible situation, les *Orphéonistes* se rappelèrent les propositions de l'*Union Chorale*, et M. G. Brasseur, secrétaire général, fut délégué auprès de M. Wargny, président de l'*Union Chorale*. Le 22 octobre, les Commissions des deux Sociétés se réunissaient chez M. Ernest Wargny ; d'un commun accord la fusion fut décidée.

Une Assemblée générale des membres des deux Sociétés eut lieu le 5 novembre, à 9 heures du soir, au Café de Bruxelles, siège de l'*Union Chorale*. M. E. Wargny exposa les propositions adoptées par les deux Commissions ; après quelques observations de détail, la fusion fut votée. Le titre de la nouvelle Société indiqua cette fusion : *Société Nationale l'Union Chorale des Orphéonistes Lillois.*

La Commission, élue à l'unanimité, fut composée de :

MM. Léonard DANEL, *Président d'honneur ;*
Ernest WARGNY, *Président ;*
H. RAY, *Directeur ;*
VANTIEGHEM, *Sous-Directeur ;*
Gabriel BRASSEUR, DESMAZIÈRES, *Secrétaires ;*
MM. G. MOTTE, WATIER, OYER, DUVILLIER, CAYEZ, CARRON, MARC, QUESNAY, COURBE-DOUTRELON, A. CARRON, G. CARRON, *Administrateurs.*

Le mercredi suivant, les 140 chanteurs qui composaient dorénavant la Société se trouvaient réunis.

M. Ray, désirant se rendre compte de son choral, fit exécuter l'*Hymne à Sainte-Cécile*, de Camille De Vos, *Protège-nous belle Sainte*. On ne pouvait mieux choisir comme chœur d'inauguration : l'exécution fut excellente et donna bon espoir au chef ; chacun mit beaucoup de soin et d'ardeur. C'était, il est vrai, la « chose nouvelle ».

1891 Les projets grandioses étaient immédiatement élaborés ; on voulait avoir, comme autrefois, un grand Cercle avec un grand aménagement ; une Sous-Commission fut chargée de chercher un terrain, de consulter architectes et entrepreneurs et faire l'étude des plans. Ces beaux projets tombèrent lorsque, quelques mois après, on apprenait le mariage de M. Ernest Wargny et sa démission de président.

La Société avait donné congé au propriétaire du *Café de Bruxelles*, et celui-ci ayant disposé de ce local, l'obligea à quitter au jour convenu.

La Société dut se réfugier dans un établissement

de la rue Saint-Nicolas, très bien aménagé du reste : salle de concert avec théâtre, buvette, petits salons. Mais son ancienne destination de *Bouboui chantant et dansant*, gênait. Néanmoins, la Société dut y rester jusqu'en septembre.

La Société nouvelle, après plusieurs soirées bachiques dans son local provisoire, donnait son premier concert dans la salle du Conservatoire, le 22 février, avec le concours de Mlle Lempereur, lauréat de la classe de chant du Conservatoire.

A l'exemple des « Philosophes » des *Crick-Mouils* de 1877, des sociétaires s'étaient formés en un groupe, sous le nom de « Jablokoff's », et travaillaient des scènes comiques qu'ils donnaient dans les concerts, en dehors même de la Société. Ils jouèrent, dans cette réunion du 22 février, une petite saynète musicale : *En route pour le concours*.

Un deuxième concert était donné, toujours dans la salle du Conservatoire, le 12 mars, avec le concours de Mlle Antoinette Bot, lauréat de la classe de chant du Conservatoire.

Le 24 mars, la Société prêtait son concours pour la partie chorale de l'oratorio *Eve*, de Massenet, que le compositeur dirigea au concert spirituel des *Concerts Populaires* et dans un concert au Palais-Rameau, le 24 avril, avec la *Musique des Canonniers sédentaires ;* elle interprétait les deux chœurs : *Sous la Feuillée,* de Dard, et *les Fils d'Egypte*, de L. de Rillé.

Le 24 mai, elle donnait, toujours au Conservatoire, le dernier concert de la saison, avec ses propres éléments.

Depuis le mois de février, la Société n'avait plus de Président, on fit une démarche auprès de M. Pariot, violoniste amateur aux Concerts Popu-

laires, excellent musicien ; M. Ray, son associé dans la fabrique de tulles, insista auprès de lui et obtint son consentement. L'Assemblée générale de juin (1891) élut à l'unanimité M. Pariot, Président.

De nouveau les grandes idées qui étaient écloses lors de la nomination à la présidence de M. Wargny, furent reprises ; on sortit des cartons les plans et devis faits à cette époque, mais on dut encore renoncer à ces grandes dépenses. On se mit à la recherche des locaux disponibles et on s'aperçut qu'aucun n'était aussi convenable que l'ancien local des *Crick-Mouils,* rue Jean-Roisin. Après certaines difficultés, un bail fut consenti par M. Vandame, propriétaire et brasseur ; le local fut remis à neuf ; peintures, lustres furent redorés, et de magnifiques rideaux, cadeau du Président, ornèrent les fenêtres.

L'inauguration de ce local eut lieu le 4 octobre avec le concours de M. Seiglet, professeur de violon au Conservatoire, de M[lle] Léonie Ray, pianiste, fille du Directeur. La Société interpréta : *Nuit d'Été* et les *Fils d'Égypte*, deux chœurs de Laurent de Rillé.

Un deuxième et très brillant concert était donné le 19 décembre ; on y entendit M. Paul Viardot, violoniste, Directeur alors des *Concerts Populaires* ; trois artistes du Théâtre de Lille ; M[me] Barety, forte chanteuse ; M. Vanloo, fort ténor, et M. L. Carpentier, baryton d'opéra-comique ; M. Rutteau, chanteur comique, membre de la Société. M. L. Deckers fils tenait le piano d'accompagnement.

La Société avait continué la tradition de l'Œuvre de Noël dont, on se le rappelle, la fondation date de 1862. Les quêtes faites, ces deux années, aux messes du Sacré-Cœur, de Saint-Michel, de Saint-

Étienne, de Saint-Maurice avaient été très fructueuses, et une distribution abondante de coquilles avait pu être faite aux Fêtes de Noël.

1892 La Société était complètement réorganisée, et on pouvait espérer qu'elle reprendrait son ancienne splendeur.

Elle prêtait son concours aux Concerts Populaires, le 17 janvier, pour l'interprétation du *Désert*, de Félicien David, et le 14 avril, pour l'interprétation de l'*Enfance du Christ*, de Berlioz.

Elle donnait, le 5 juin, dans la salle de la Société Industrielle, une grande soirée musicale et dramatique, avec le concours de Mme Barety, l'excellente ex-forte chanteuse du Théâtre de Lille, Mlle Léonie Ray, pianiste, M. Dumoulin, violoncelliste-solo de l'Opéra, ancien lauréat de notre Conservatoire M. Bertin et Mlle Barety de l'Odéon, qui jouèrent la *Date fatale*, comédie en 1 acte, de Quatrelles, et les *Jurons de Cadillac*, de Bertin ; la Société interpréta les *Fils d'Égypte*, de L. de Rille, et les *Chants d'Adieux*, de M. E. Ratez, directeur du Conservatoire de Lille. Un concours devait avoir lieu à Reims, le 14 août ; la Société décida d'y prendre part. C'était une erreur, car la réunion des deux Sociétés, dirigées par des chefs différents, n'avait pas encore acquis l'homogénité nécessaire à un Choral. L'exécution de ces 140 chanteurs fut brillante ; on constata une grande sonorité, mais aussi un manque de fond et de finesse d'interprétation. La Société n'obtint qu'un troisième prix de lecture à vue et un troisième prix d'exécution, elle concourrait en excellence ; ses précédents succès l'y contraignaient. Ce demi-échec fut vaillamment supporté. Dans un concert, au Palais-Rameau, le 2 octobre, avec la fanfare l'*Union du Nord*, la Société chantait les deux chœurs

imposés au concours de Reims : les *Vendanges en Champagne*, de Dallier, et *Après la Moisson*, de Théodore Dubois.

Elle prêtait aussi son concours à diverses solennités : au concert offert par la ville aux Corps enseignants lors de l'inauguration des bâtiments des Facultés, elle chantait *Après la Moisson* de Th. Dubois; *Chants d'Adieux*, d'E. Ratez, et l'*Hymne du Centenaire*, d'O. Petit, solo par M. Cobalet, artiste du Théâtre. Au Concert Populaire du 11 décembre, elle participait à l'exécution du *Désert*, de F. David.

1893 Cette année 1893 qui devait amener de sérieux changements dans la direction de la Société, commençait par un grand concert donné à l'Hippodrome, avec le concours de Mme Godart, chanteuse, MM. Plaquet, violoncelliste, Tiercy, chanteur comique, originaire de Lille (Georges Stiers), et deux solistes de la Société, MM. Bonaventure, ténor, et Potier, basse. La Société chantait *Les Fils d'Égypte, Les Patineurs*, de L. de Rillé, et *Adieu à la Patrie*, d'Abt. Le deuxième grand concert avait lieu le 11 février, dans le local, avec Mlle Antoinette Bot, cantatrice, MM. Dulin, basse, Tersant, comédien, et L. Carpentier, baryton, tous trois artistes du Théâtre, M. Plaquet, violoncelliste. Le septuor de *La Reine Topaze* fut chanté par les solistes de la Société.

Depuis le concours de Reims, le directeur M. Ray ne montrait plus le même zèle dans sa direction ; il avait compris, en voyant à ce concours les divers directeurs, qu'il n'avait pas l'autorité nécessaire à la conduite d'une masse chorale de 140 chanteurs ; son éducation musicale n'était pas assez sérieuse. Il s'apercevait qu'on désirait son départ ; on désignait

déjà M. Louis Carpentier comme son successeur ; de son côté, le président M. Pariot n'attendait qu'un prétexte pour se retirer. Il le trouva dans une discussion avec M. Bonaventure, ténor de la Société, qui voulait imposer pour l'exécution du septuor de la *Reine Topaze*, M. Paulin comme accompagnateur ; M. Deckers accompagnateur de la Société, avait été mis de côté pour les répétitions. La discussion s'envenima et M. Pariot donna, séance tenante, sa démission. Deux jours après, M. Ray, envoyait aussi sa démission.

La Société se trouvait sans président, sans directeur. On convoqua d'urgence une assemblée générale ; tenue le 24 février, l'assemblée accepta les démissions et M. Louis Carpentier fut nommé à l'unanimité des membres présents, directeur de la Société.

Le nouveau directeur prit aussitôt la direction avec un zèle qui ne se démentit jamais. Le travail reprit sérieux avec l'étude de *Marie-Magdeleine*, l'oratorio de Massenet, qui fut donné au concert spirituel du 30 mars, des *Concerts Populaires*. On se rappelle cette brillante soirée sous la direction de l'auteur, et si bien préparée par M. Paul Viardot, le directeur des *Concerts Populaires*. Les solistes étaient : Mlle Sidnez, du Théâtre royal de Stockholm ; Mlle Delorn, de l'Opéra-Comique ; MM. Warmhoot, ténor, et Lorrain, basse de l'Opéra.

Au mois de mai avait lieu le tirage de la tombola qui avait été organisée par la *Société des Orphéonistes Lillois*, avant sa fusion avec l'*Union Chorale*, dans le but de rembourser divers prêts faits par des sociétaires. Le résultat fut médiocre et ne permit pas le paiement complet des dettes.

La première sortie de *l'Union Chorale des Orphéonistes Lillois*, sous la direction de M. L. Carpentier,

fut le festival de Schaarbeck-Bruxelles, le 2 juillet. Une réception brillante lui fut faite au Palais communal par le bourgmestre et les échevins. Malgré la fatigue d'un très long parcours dans la commune, la Société obtint un très grand succès en chantant l'*Adieu à la Patrie*, d'Abt, les *Fils d'Egypte* et la *Valse des Songes*, de L. de Rillé. M. Binder, chef des Grenadiers du Roi, vint complimenter la Société et son directeur.

Les Orphéonistes prêtaient leur concours : le 14 juillet, au concert patriotique du Palais-Rameau, avec le « Chœur des Soldats », de *Faust*, et la *Marseillaise*, soliste M. Noté, de l'Opéra ; le 15 août, au concert de clôture de l'*Association Artistique*, avec le chœur *les Fils d'Egypte*, le septuor des *Huguenots*, dit par 14 chanteurs, et le *Crucifix*, de Faure, par 20 ténors et 20 barytons, avec accompagnement de harpe. Cet essai d'accompagnement était assez heureux ; il soutenait les interprètes qui, chantant à découvert à l'unisson, doivent conserver un ensemble de tonalité et de prononciation qui fait souvent défaut aux chorales.

La Société n'avait plus de Président, et son Secrétaire général, M. G. Brasseur, venait de donner sa démission. Des démarches avaient été faites auprès de M. Ernest Loyer, député ; elles venaient d'aboutir. Une Assemblée générale eut lieu le 28 juillet, et à l'unanimité elle acclama M. Ernest Loyer, Président, et M. Caloin, Secrétaire général.

Dans cette fin d'année tout était à la Russie ; se mettant à l'unisson, la Société donnait le 16 octobre une Soirée bachique franco-russe, chantant l'*Hymne Russe* en chœur ; *Bratina*, chœur franco-russe ; *Honneur à la Russie* et *La Cosaque*, avec quatuor. Elle participait au Concert patriotique du Palais-

Rameau, chantant *Bratina ;* le septuor des *Huguenots* doublé ; l'*Hymne Russe,* soliste, M. Degenne, 1er ténor du Théâtre municipal ; la *Marseillaise*, solistes, M. Bourgeois et Mlle Boyer, artistes aussi du Théâtre municipal. Au Concert de bienfaisance donné à l'Hippodrome lillois, avec la fanfare l'*Union du Nord*, la Société mandoliniste l'*Estudiantina,* Mlle Delrue, chanteuse, M. Bailly, violoniste, Mlle Hartog, pianiste, M. Verroust, flûtiste, et M. Bouchard, monologuiste, plusieurs de ses membres se faisaient entendre dans le quatuor de *Galathée* (la table) doublé, et Mlle Delrue, et dans le sextuor de *Lucie de Lammermoor,* 10 solistes et Mlle Delrue.

La Commission voulait apporter quelques modifications au réglement de 1864 des *Orphéonistes Lillois*, qui avait été adopté lors de la fusion ; elle fit afficher ses propositions qui furent acceptées en Assemblée générale. Ce réglement général fut signé le 5 janvier 1894 par le Président et le Conseil d'Administration. (1).

1895 L'*Union Chorale des Orphéonistes Lillois* travaillait beaucoup ; elle voulait réparer dans un prochain concours le revers de Reims.

Elle prêtait son concours ; au concert spirituel du 22 mars des *Concerts Populaires* pour l'interprétation des œuvres de Maréchal : le *Prélude de la Nativité*, le *Miracle de Naim*, les *Vivants et les Morts*, et pour celle de l'oratorio le *Messie* d'Haendel ; au concert du 29 avril au Palais-Rameau, au profit de la souscription du monument Desrousseaux, le chansonnier lillois, avec la *Musique des Canonniers Sédentaires* et la Société Chorale *Les Sans Soucis*,

(1) Chapitre II, Les Réglements.

qui, sous la direction de M. E. Belière, chantèrent en chœur à 3 et 4 parties, les chansons de Desrousseaux, écrites en patois de Lille, mimant chacun par un geste différent le récit du chansonnier patoisant.

Le 30 avril avait lieu une assemblée générale ; à la demande de M. Loyer, M. Mertian de Muller, qui le représentait à la Société comme second président, était nommé vice-président.

Deux concours devaient avoir lieu cette année, à Lyon et à Valenciennes; sur la proposition de M. Loyer et de M. Carpentier, le Conseil d'administration accepta seulement le concours de Valenciennes. On était en mai et le concours devait avoir lieu le 5 août; pendant ces trois mois, M. Carpentier ne négligea rien pour arriver à un sérieux résultat, et on le verra, ses efforts furent couronnés de succès. Au festival de La Madeleine, le 17 juin, il faisait entendre le chœur de Th. Dubois, *Après la Moisson* dont, lors du concours de Reims, M. Ray n'avait pas bien compris le sens. La nouvelle interprétation fut bien accueillie et M. Carpentier se décida à prendre ce chœur comme morceau au choix pour le Concours de Valenciennes.

Le concours de Valenciennes trouva les chanteurs prêts à la lutte; le 5 août on s'embarquait sans crainte. A peine descendu de wagons, la Société dut prendre place au cortège, et en arrivant sur la Grand'Place, elle n'eut que le temps d'entrer au théâtre pour le concours de lecture à vue. Les résultats étant publiés aussitôt le concours terminé, il se trouva que, une heure après son entrée à Valenciennes, la Société avait un premier prix à l'unanimité; cela inaugurait bien une journée qui fut un triomphe complet. L'*Union Chorale des*

Orphéonistes Lillois était victorieuse dans les trois concours ; elle remportait en division d'excellence :

1er prix de lecture à vue. — Une couronne de vermeil.

1er prix d'exécution à l'unanimité. — Une Couronne d'or et 500 francs.

1er prix à l'unanimité au concours d'honneur. — Un vase de Sèvres offert par le Président de la République et 1.500 francs.

Le chœur imposé était *Le Chêne et le Roseau*, de Th. Dubois ; l'interprétation et l'exécution furent très belles ; elles étonnèrent beaucoup les sociétés rivales qui ne se doutaient nullement retrouver la société aussi brillante.

La rentrée à Lille, le mardi 7, fut enthousiaste ; les *Musiques des Canonniers*, *des Pompiers*, *du 43e de ligne*, attendaient les vainqueurs et les escortèrent jusqu'à leur local. Les vins d'honneur leur furent offerts à la Mairie.

Après avoir prêté son concours à l'inauguration du Monument Testelin, le 26 août, en interprétant la cantate avec orchestre d'Oscar Petit, et avoir chanté, suivant ses charitables traditions, les quatre messes pour l'Œuvre de Noël, la Société terminait l'année par un grand Concert-Réveillon le 24 décembre, dans sa salle des Fêtes. Cette fête avait été organisée par ses membres, qui avaient fondé, comme autrefois les *Philosophes* et, dernièrement, les *Jablockofs*, une Société intime sous la dénomination de *Minick's Club* (1). Cette Société, dont le réglement a été approuvé par le Préfet, ne peut être composée que de membres de l'*Union Chorale des Orphéonistes Lillois* ; elle a son président et son

(1) Chapitre II, « Les réglements ».

bureau distinct, qui décide, sans l'intervention du président de l'*Union*, sa participation à des concours et à des fêtes musicales.

1895 La Société cherchait toujours à innover ; elle donnait le dimanche, de midi à deux heures, à ses membres honoraires, des Matinées musicales composées de chants et de morceaux d'orchestre exécutés par une petite section symphonique dirigée par M. Marcel Ray. Cette section, qui était composée d'instrumentistes ne faisant pas partie du Cercle, eut une existence intermittente. L'idée n'était pas heureuse ; l'essai avait été fait aux *Orphéonistes Cricks-Mouils* en 1877, et il dut être abandonné.

On rétablissait aussi les anciennes Soires flamandes, dans lesquelles la partie musicale était suivie de danses au piano, et qui étaient plutôt une Soirée dansante qu'une Soirée musicale. Les dames écoutaient peu la musique et les hommes pas du tout. Il advint même bientôt que la danse primait la musique.

Le 1er avril, la Société donnait un grand concert avec le concours de MM. Gogny, 1er ténor, Coffoel, 2e ténor, Feran, 1re basse, artistes du Théâtre municipal, M. Cordier, violoniste, M. Riddez, baryton, élève du Conservatoire ; ce concert eut un grand succès. Le 31 mai, elle prêtait son concours au concert annuel de l'Union des Étudiants de l'État, dans la salle Industrielle, chantant : *Après la Moisson*, de Th. Dubois, et *En Avant*, de Gabriel Sinsoilliez, chant des Étudiants de l'Université de Lille.

La ville de Liége devait organiser un concours ; la Société, sollicitée par le bourgmestre de cette ville, décida de s'y rendre. Elle se mit, avec ardeur, à l'étude des deux morceaux imposés, morceaux de

style bien différent : le *Psaume 22, en latin,* de Daniel de Lange, d'Amsterdam, et *Vieille Chanson*, pièce de facture moderne, poésie de Sauvenière, musique de M. Th. Radoux, directeur du Conservatoire de Liége. Une audition de ces deux morceaux eut lieu à l'Hippodrome, le 21 juillet, avec le concours de la *Musique des Canonniers*, elle donna de grandes espérances. Il était néanmoins un peu téméraire de lutter avec les deux vieilles et puissantes sociétés qui avaient nom : *La Chorale de Cologne* et la *Royale Saint-Gilles de Bruxelles,* surtout dans le genre du choral luthérien, inconnu de nos chanteurs et classique chez les Belges et les Allemands. Ce concours eut lieu le 28 juillet ; l'*Union chorale des Orphéonistes Lillois* eut le deuxième prix ; la *Royale Saint-Gill* avait brillamment enlevé le premier. C'était la défaite complète du grand *Choral* allemand, dont l'éducation musicale et le tempérament artistique disposaient mieux que tout autre, à prendre le premier rang. Les chanteurs Lillois furent très appréciés ; l'exécution du *Psaume 22* fut brillante et sonore ; celle de *Vieille Chanson* fut plus terne, manqua un peu d'ensemble, de sonorité ; la tonalité ne fut pas toujours respectée. Une très chaude réception fut faite à la rentrée à Lille ; pendant huit jours ce ne furent que réceptions rue Jean-Roisin ; c'était un véritable succès.

La Société ne se reposa pas sur ses lauriers ; tout en donnant des soirées intimes, bachiques ou littéraires, elle travailla une œuvre très difficile d'interprétation *La Vie du Poète*, de Gustave Charpentier, prix de Rome, ancien élève du conservatoire de Lille, œuvre qui fut donnée aux concerts populaires, le 22 décembre, sous la direction de l'auteur, avec les solistes, MM. David, ténor,

Montfort, baryton, artistes du théâtre municipal, et Mme Tarquini d'Or, soprano.

Depuis quelque temps, la désunion s'était mise dans la Société ; une fraction brouillonne plus politiquante qu'artistique prenait la haute main dans la direction de la Société. Le Président, M. Loyer, avait présenté en l'appuyant une demande du Président du Cercle des Étudiants des Facultés Catholiques, sollicitant le concours de l'*Union Chorale* pour un de ses concerts. La Société ayant prêté son concours aux Étudiants de l'État le devait aussi aux Étudiants des Facultés Catholiques. La fraction radicalisant fit une opposition énergique à cette demande, la basant sur la question politique et religieuse. C'était très maladroit, le réglement, dans son article 23, disant : « Toutes discussions politiques et religieuses sont rigoureusement défendues » ; à la majorité de trois voix la demande fut repoussée. C'était une lourde faute qui pouvait nuire à la prospérité de la Société ; elle lui enlevait en tout cas la sympathie des jeunes gens du Cercle des Étudiants catholiques et de leurs familles.

Cette introduction maladroite de la politique radicale dans la Société, s'accentua dans la séance de l'Assemblée générale trimestrielle du 26 octobre qui n'avait pu avoir lieu en juillet, à cause des études pour le concours de Liége. Dans cette séance, la fraction radicale se plaignit, en termes peu convenables, de ne point voir le président dans les réunions. A l'observation de M. Mertian de Muller que M. Loyer était retenu à Paris pour les travaux de la Chambre, elle répondit que les opinions politiques des Présidents n'étaient pas d'accord avec celles de la majorité des sociétaires. M. Mertian de Muller, qui présidait, leva la séance

et se retira immédiatement. Le lendemain, la Commission administrative recevait les démissions de M. Ernest Loyer, président, et M. Mertian de Muller, vice-président. M. Wartel qui, dans cette séance du 26 octobre, avait été nommé secrétaire général en remplacement de M. Conratte, démissionnaire, se trouvait donc à la tête de la Société.

1896 La Société prenait alors une autre orientation ; elle devenait plutôt un cercle joyeux qu'une réunion artistique. Les soirées bachiques, les bals travestis avec concours de costumes, les soirèes dramatiques avec les *Sans-Soucis*, alternaient tous les quinze jours. On s'amusait, mais on travaillait peu.

Cependant, la Société donnait son concours aux *Concerts Populaires* pour le festival Cécile Chaminade, et interprêtait de cette auteur, avec les demoiselles des classes de chant du Conservatoire : le *Pardon Breton*, le *Noël des Marins*, l'*Angelus*.

« La musique de ces ensembles, selon l'appréciation de M. Vantieghem, sous-chef de l'*Union* » *Chorale*, est légère et fort chantante ; elle ne fatigue » pas les voix, dont cependant elle ne tire pas la » quintessence, mais dont elle fait vibrer le médium » dans les passages *forte*. »

Elle offrait un grand concert à la Presse lilloise, avec le concours de Mme Armeliny Moreau, dugazon ; M. Maes, basse ; Mme Delphine Murat, grand premier rôle ; M. Coutard, premier comique ; M. Derval, artistes du Théâtre municipal ; M. Bonenfant, violoniste, lauréat du Conservatoire de Lille ; Mlle Lefebvre tenait le piano.

Elle donnait un concert à Dunkerque, le 16 août, au profit de la Caisse de secours des Marins de la Compagnie coloniale, chantant l'*Adieu à la Patrie* et *Bratina*, le chœur franco-russe d'un si brillant

effet. La Société recevait un chaleureux accueil de *la Jeune France*, l'excellent orphéon dont Dunkerque s'enorgueillit avec raison.

Le petit orchestre symphonique, dirigé alors par M. Belière, donnait une après-midi ; son programme était : *Princesse*, marche de Joubert ; *Marionnettes*, gavotte de Braga ; *Menuet nuptial du XVIIIe siècle*, de H. d'Aubel ; *Sérénade des Clowns*, pizziccati de Chillemont ; *Sur les Pointes*, air de ballet de E. Cazeneuve ; *Douce Caresse*, valse de Gillet.

Dans son Assemblée générale trimestrielle du 23 octobre, on procédait au renouvellement de la Commission administrative. Etaient élus :

MM. Paul Fanyau, *Vice-Président ;*
Émile Wartel et Massein, *Secrétaires Généraux ;*
P. Duvillier, *Trésorier ;*
Thevenin, *Archiviste ;*
MM. Carron, Belière, Desmazières, Dhaveloose, Lievens, Quesnay, Verhogen, Watier, *Administrateurs.*

Comme on le voit, il n'y avait pas de Président.

Après la Soirée intime du 1er novembre, avec des élèves du cours de diction de M. L. Carpentier à l'Union Française de la Jeunesse ; une Matinée du petit orchestre symphonique, dont M. Burquerolles avait pris la direction ; et une seconde interprétation de la *Vie du Poète*, de G. Charpentier, aux Concerts populaires, la Société clôturait ses réunions musicales par un grand Concert donné chez elle, le 5 décembre, avec le concours de Mme Mosca, contralto ; M. Herpin, violoniste, lauréat du Conservatoire de Lille ; et les artistes du Théâtre Municipal : Mme Romain, 2me dugazon ; Melle Lina de Beer, ingénue ; MM. Romain, premier comique ; Monnier,

jeune premier rôle ; Lequien, basse ; Barbe, baryton.

Depuis la fusion des deux Sociétés, le banquet de Sainte-Cécile ne trouvait plus beaucoup d'adhérents. En cette année, les adhésions furent plus nombreuses ; l'innovation d'invitation aux dames des sociétaires donna à la fête un éclat inaccoutumé, mais « on ne recommença plus ».

Sur la proposition de M. Wartel, il fut décidé que, pour maintenir la tradition du banquet de Sainte-Cécile, une somme de dix centimes serait versée chaque semaine par tous les chanteurs. Cet *impôt décimal*, comme on l'appela, fut payé exactement et avec plaisir, ce qui est rare pour un impôt ; néanmoins, il fut supprimé en 1904.

1897 Au dernier concours d'Arras, le chœur imposé était *Les Forains*, de Maréchal, chœur d'une interprétation difficile, devant être hardiment nuancé, mimé, pour ainsi dire ; c'était une belle et bonne étude, surtout pour les jeunes chanteurs qui venaient d'entrer dans la Société. M. Carpentier le mit à l'étude pour la première solennité, en même temps que la partition de la *Damnation de Faust*, de Berlioz, qui fut donnée aux *Concerts Populaires*, en mars.

Dans son assemblée générale du 8 janvier, il fut décidé qu'un concert au bénéfice des pauvres serait donné le 21 février, et que le chœur *Les Forains* y serait chanté. Le choral devait donc travailler sans relâche.

Il fut décidé aussi qu'un concours d'orphéons serait organisé pour la fête du Cinquantenaire de la Société, qui n'avait pu avoir lieu l'année dernière. On se rappelle que la constitution de la *Société des Orphéonistes lillois Crick-Mouils* date de 1846 (celle de l'*Union Chorale* date de 1853). Aucune Société

chorale française, excepté les *Enfants de Lutèce*, qu'Ad. Adam fonda en 1845, ne peut revendiquer une aussi ancienne existence.

Le concert eut lieu le 21 février et eut un grand succès, bien que, nous devons consciencieusement le constater, le chœur *Les Forains* eut eu besoin encore d'étude pour arriver à la perfection désirable.

Voici le programme de ce concert, donné avec le concours de M[lle] Horwitz, M. Bailly, violoniste, M[lle] Léonie Ray, pianiste, M. A. Desmet, comique, et le *Club des Vingt,* sous la direction de M. Quesnay ; pianiste-accompagnateur, M. C. Vandenberghe aîné :

Première Partie

1. a *Allegro militaire*........................ V. Turine
   b *Carmen*, fantaisie sur l'Opéra de......... G. Bizet
   par le *Club des Vingt*.
2. *Grande fantaisie* pour violon.............. Léonard
   par M. Bailly.
3. Grand air de *Si j'étais Roi !*............... Adam
   par M[lle] Jane Horwitz.
4. *Rapsodie hongroise* pour piano............ Listz
   par M[lle] Léonie Ray.
5. *Les Forains*, grande scène chorale......... Maréchal
   par l'*Union Chorale des Orphéonistes Lillois*.
6. Grande scène comique..................... xxx
   par M. A. Desmet.

Deuxième Partie

1. *Mosaïque* sur *Lakmé*...................... Léo Delibes
   par le *Club des Vingt*.
2. a *Provence*, mélodie......................... G. Pierné
   b Romance de l'*Abeille* de la *Reine Topaze*. V. Massé
   par M[lle] Jane Horwitz.
3. *Romance* et *rondo* pour violon............. Wieniawski
   par M. Bailly.
4. a *L'Espiègle*.............................. Raff

b *Grande Valse*........................... MOSZHOWSKI
par Mlle Léonie RAY.

5. Air du *Mysoli* de la *Perle du Brésil*........ F. DAVID
par Mlle Jane HORWITZ.
(Solo de flûte par M. QUESNAY.)

6. Grande scène comique...................... XXX
par M. A. DESMET.

7. SCÈNES CHAMPÊTRES.................. MISSA.
1. *Le travail aux champs.* — 2. *L'orage.* — 3. *Les papillons,* chœur de Dames. — 4. *Angelus et Hymne au Créateur,* Chœur d'ensemble par les Dames et l'*Union Chorale des Orphéonistes Lillois.*

Le concours qui avait été décidé en principe dans la dernière Assemblée générale était fixé au 8 août ; il était international et exclusivement réservé aux sociétés d'excellence. C'était le second concours international organisé à Lille, par une société musicale sans aucun patronage officiel ; le premier avait été organisé, en 1852, par l'*Association musicale de Lille,* sous l'impulsion de son Secrétaire-général, M. Ad. Sinsoilliez, et avait réuni neuf sociétés (1).

La Commission organisatrice était composée de :

Président du concours et du jury : M. Henri MARÉCHAL, Inspecteur de l'enseignement du chant.

Président d'honneur : M. Léonard DANEL.

Vice-Présidents d'honneur : MM. J. BRASSART et E. WARGNY.

Président : M. Paul FANYAU, Vice-Président de la Société.

Vice-Président : M. Paul DUVILLIER.

Trésorier : M. J. VERHOOGEN.

Secrétaire : M. F. DESMAZIÈRES.

Secrétaire Général du Concours : M. Ém. WARTEL.

(1) Tome VI, *L'Association Musicale de Lille,* page 25.

Membres du Comité : MM. Louis Carpentier, Directeur de la Société ; Vantieghem, Sous-Directeur ; Auguste Carron ; Léon Potier ; Cavro ; E. Belière ; Sarralier ; Chaval ; Mailliez ; Thévenin ; Watier ; G. Massein ; C. d'Havelose ; Liévens ; Quesnay.

M. Henri Maréchal voulut bien composer le chœur imposé : *La Péniche* (1).

Chaque Société reçut, en même temps que le règlement, la feuille d'adhésion et de renseignements, qui dut être retournée au Secrétaire-général, portant :

Nom de la Société.
Ville.
Date de la fondation.
Nombre des exécutants.
Nom et adresse du Président.
Nom et adresse du Directeur.
Dernier concours où la Société a pris part.
Quel prix y a-t-elle obtenu (exécution) ?
Titre du chœur au choix ; nom de l'auteur.
Quel jour arrivera-t-elle à Lille ; à quelle heure (indiquer la station de départ) ?

Nota. — Si la Société désire charger la Commission d'organisation du soin de la mettre en rapport avec les maîtres d'hôtels et restaurateurs de Lille, prière de faire mention des prix approximatifs.

Le 30 juin expirait le délai d'inscription ; cinq

(1) Sorte de poëme descriptif chanté, où le compositeur a été plusieurs fois gracieusement inspiré. Les harmonies obtenues par les combinaisons des voix sont souvent fines et originales, et le contour de la phrase mélodique s'applique heureusement aux vers ou, pour mieux dire, à la prose mesurée de Stephan Bordèse. La salutation angélique, simplement récitée pendant qu'un groupe de voix chante à bouche fermée, est sûrement le « casse-cou » du morceau pour les concurrents ; mais pour l'amateur de belle musique, c'est une vraie trouvaille descriptive d'un effet très heureux et très puissant tout à la fois. C'est incontestablement le « clou » de l'œuvre, et le spectateur le plus indifférent aux choses musicales le sent dès la première audition.

Sociétés avaient envoyé leur adhésion. Conformément à l'article 4 du règlement du concours, le tirage au sort de l'ordre dans lequel seraient appelées les Sociétés eut lieu le dimanche 4 juillet.

Voici l'ordre :

La Tournaisienne, de Tournai, 117 exécutants ; directeur : M. F. Godart.

La Wallonie, d'Anvers, 118 exécutants ; directeur : M. Huysmans.

La Cécilia Roubaisienne, 170 exécutants ; directeur : M. P. Fournier.

Les Orphéonistes Valenciennois, 140 exécutants ; directeur : M. Fischer.

L'Amitié, de Pâturages, 160 exécutants ; directeur : M. Goossens.

Dix jours après ce classement, la *Cécilia Roubaisienne* et l'*Amitié* annonçaient qu'elles ne prendraient pas part au concours.

Voici un historique restreint des trois Sociétés participant au concours :

Les Orphéonistes Valenciennois

Les *Orphéonistes Valenciennois* étaient primitivement la section chorale de la *Société Philharmonique* reconstituée, le 29 avril 1855, sous les auspices de M. Dumont, un des adjoints au maire. Leur premier chef fut M. Albert Seigne, musicien de talent, bien connu à Lille, où il dirigea successivement l'orchestre du Théâtre, la *Musique des Canonniers sédentaires*, l'*Association Musicale*, la

chorale mixte *La Palestrina* et les *Orphéonistes Cricks-Mouils*. Sous sa direction, ils prirent part à divers concours : en 1859, à Saint-Quentin ; en 1860, à Liége, et en 1861, à Armentières, en division supérieure, et remportèrent les premiers prix. C'est au retour de ce concours que les dames de Valenciennes leur offrirent une magnifique bannière surmontée d'une jolie statuette de sainte Cécile, sculptée et offerte par M. Mousry, bannière qui a assisté à toutes leurs victoires.

En 1864, cette section de la *Société Philharmonique* résolut de se transformer en Société de chant, indépendante de toute autre société ; elle était dirigée par M. Cornillon depuis 1862, date de la mort de M. H. Seigne. Le promoteur de cette transformation fut M. Théodore Deromby, administrateur, depuis 1862, de la *Société Philharmonique*. Il fut naturellement élu Président de la nouvelle Société et il en est toujours le Président. M. Deromby, nous disait un ami de Valenciennes, n'est pas de ceux qu'on puisse remplacer dans une pareille situation.

Un réglement, approuvé par le Préfet du Nord, constituait légalement la Société ; elle se composait de membres exécutants, de membres protecteurs ; le nombre en était indéterminé. La Société était administrée par une Commission composée de un président, deux vice-présidents, un secrétaire-archiviste, un trésorier, un chef des chœurs, un sous-chef des chœurs, cinq commissaires et un vice-secrétaire. Le président, les vice-présidents, le trésorier et le chef des chœurs pouvaient seuls être choisis en dehors des membres exécutants.

La Commission pouvait, avant de présenter au vote d'admission, faire subir au candidat un examen sur la lecture musicale, l'étendue et le genre de

voix. La cotisation annuelle des membres exécutants était de douze francs, payables par mois et d'avance, avec un droit d'entrée de trois francs.

Les membres protecteurs payaient une cotisation annuelle de dix-huit francs ; la durée de l'engagement était illimitée comme la durée de la Société. Ils ne pouvaient s'immiscer dans l'administration de la Société ; les membres exécutants assistaient seuls aux assemblées générales et prenaient part aux délibérations et au vote.

Quant aux membres honoraires, c'était un titre décerné en assemblée générale sur la proposition de la Commission, à des artistes ou amateurs distingués, à des gens de lettres ou à des protecteurs des arts du pays ou de l'étranger. Ces membres honoraires ne payaient pas de cotisation ; ils jouissaient des mêmes prérogatives que les membres protecteurs.

La Société, ainsi constituée et dirigée, prit, en quelques années, un développement considérable ; ce n'était plus la petite section chorale qui était venue prendre part au concours international de Lille de 1862 en première division, sous le nom de *Les Orphéonistes de la Société Philharmonique de Valenciennes.*

Elle avait du reste un Président qui voulait bien lui consacrer ses loisirs, son infatigable activité, mais qui voulait aussi obtenir des résultats sérieux.

M. C. Rulon, dans ses Silhouettes artistiques du *Bulletin musical de Valenciennes*, nous dépeint ainsi le président Deromby :

« Lorsqu'il avait été décidé de prendre part à telle » ou telle lutte, Deromby se multipliait, dirigeait les » délibérations du Comité, assistait aux répétitions, » encourageait les zèles, stimulait les timorés,

» voyait tout, entendait tout, était partout. Et ces » habitudes d'activité fébrile ne l'ont pas abandonné » après trente ans d'apostolat. Parfois ses jambes » se mettent en grève devant une telle succession » de démarches. Il monte alors en voiture, court à » droite, court à gauche, et, comme le maréchal de » Saxe, cueille encore des lauriers en se faisant » porter sur le champ de bataille.

» Par exemple, au milieu de ces brillantes qua- » lités, Deromby a un défaut. Oh! un bien petit, » mais assez enraciné : il bougonne toujours, et ses » sociétaires, s'ils ne le connaissaient pas si bien, » pourraient dire, comme le petit bonhomme de je » ne sais plus quel roman de Daudet : « Jamais » content, le maître! Jamais content. » Lorsqu'il » l'est, d'ailleurs, il ne le laisse pas voir. C'est sans » doute là sa tactique, et il doit être convaincu dans » son for intérieur qu'en musique le mieux n'est » pas toujours l'ennemi du bien.

» Il est vrai que, parfois, ses sociétaires com- » prennent un peu le secret du jeu. Un des leurs, » connu pour les chansons et les monologues spiri- » tuels qu'il récite à huis-clos dans le cercle de la » Société, a, paraît-il, consacré une de ses petites » pièces à cet état presque normal du grand chef. » Le refrain de cette bluette est, je crois :

» Le Président est en colère.

» et le Président n'a jamais été le dernier à rire de » la plaisanterie. »

A ce Président si dévoué, si actif, venait se joindre, comme directeur des chœurs, M. Joseph Fischer, l'illustre maître de chapelle de Sainte-Gudule, de Bruxelles, le créateur de la Société *l'Espérance*, de Bruxelles, en 1839.

M. Joseph Fischer, violoncelliste et chanteur, fit d'abord partie de l'orchestre de la Monnaie, puis de la troupe lyrique de la Monnaie, comme premier ténor. Nommé professeur de chant des écoles communales de Bruxelles, il obtenait, en 1844, la direction de la maîtrise de l'église Sainte-Catherine, et, en 1870, celle de la collégiale de Bruxelles (Sainte-Gudule), qu'il dirige encore. Il s'est consacré aux Sociétés chorales ; soit qu'il les fonde, soit qu'il les dirige, il est devenu l'un des plus ardents propagateurs, comme aussi l'un des chefs les plus illustrés de ces Sociétés.

« Il appartient, comme l'a dit M. G. Giard, dans » son *Bulletin musical* de juin 1890, à la glorieuse » et universelle histoire de l'orphéon. Toutes les » solennités musicales religieuses ou nationales, » qui ont été célébrées en Belgique depuis quarante » ans, ont été dirigées et organisées par Fischer. Ce » fut lui qui conduisit ces masses chorales de plus de » deux mille exécutants, qui chantèrent à Bruxelles » le *Te Deum* en plain-chant, composé par Fétis à » l'occasion du 25e anniversaire de l'indépendance » de la Belgique, et celles qui exécutèrent, en 1880, » devant le Palais de l'Exposition nationale, la » cantate patriotique de Ed. Gassen. Ce fut lui aussi » qui conduisit, le 21 juillet 1890, les chœurs chantés » pour le 25e anniversaire du roi Léopold II. »

Après une année de travail, M. Fischer conduisait ses Orphéonistes au concours de Namur et remportait un 1er prix d'exécution en division étrangère. Ce premier succès donna toute confiance à la jeune Société, et, depuis lors, elle participa à de nombreux concours, d'où elle revint toujours victorieuse : à Douai, en 1869, avec, en première division, le 1er prix, et, en concours d'honneur, le 1er prix à l'unanimité ;

à Amiens, en 1875, avec le 1er prix à l'unanimité, en division supérieure, et le 2e prix en division d'excellence ; à Bruxelles, même année, avec le 1er prix en première division étrangère, et le prix d'honneur en division internationale ; à Liège, en 1877, avec le 1er prix en division d'excellence.

Enfin, en 1879, elle allait au concours d'Arras ; le concours d'honneur mettait en présence les *Artisans réunis de Bruxelles* et les *Orphéonistes valenciennois*. Chaque groupe avait demandé à chanter quatre chœurs ; les *Artisans réunis* interprétèrent *Les Emigrants irlandais*, de Gevaert, *La Nuit d'été*, de Laurent de Rillé, *Le Tyrol*, d'A. Thomas, et *Les Esprits de la Nuit*, de Riga ; les *Orphéonistes valenciennois* interprétèrent *La Grande Route*, de Gevaert, *L'Hymne du Matin*, de Hanssens, *Le Tyrol*, d'A. Thomas, et *Les Esprits de la Nuit*, de Riga. Bruxelles obtint le 1er prix par sept voix contre quatre, et Valenciennes eut le 2e prix par acclamation. Voici le résumé des appréciations du secrétaire du jury, M. Monestier :

« Voix plus belles et plus puissantes dans Bruxel-
» les, mais plus d'expression vraie dans Valen-
» ciennes ; — plus de chaleur, plus de prononciation,
» plus de couleurs éclatantes, plus d'accents entraî-
» nants dans Bruxelles, mais plus de charme, plus
» de gradation de nuances et plus de délicatesse
» expressive dans Valenciennes. »

En juin 1882, les Orphéonistes participaient au concours de Saint-Quentin ; ils luttaient contre l'*Orphéon d'Ixelles-lez-Bruxelles*, l'*Union Chorale de Reims*, les *Enfants de Lutèce*, l'*Orphéon de Dieppe*. Ils remportèrent le 1er prix de lecture à vue, le 1er prix d'exécution en division d'excellence, le 1er prix de quatuor solo (ce quatuor était formé de

MM. Paul Girard, Weil, Debon et Demoulin) et le prix d'honneur international (objet d'art offert par le gouvernement et une prime de mille francs) par huit voix contre trois, après une chaude lutte contre l'*Orphéon d'Ixelles* pour lequel on créa un second prix d'honneur.

En juin 1887, au concours de Saint-Denis, les Orphéonistes remportaient le 1er prix de lecture à vue à l'unanimité, le 1er prix d'exécution à l'unanimité avec félicitations du jury et le 1er prix d'honneur. Ils avaient eu là de redoutables adversaires, les chanteurs de Reims.

Le grand concours international de Cambrai avait lieu le 15 août 1890 ; les *Orphéonistes valenciennois* allaient lutter contre les *Enfants de Paris*, les *Orphéonistes de Douai*, le *Choral Nadaud de Roubaix*, les *Mélomanes de Molembeck* et la *Chorale royale Sainte-Barbe de Frameries*. Le chœur imposé était l'*Antéchrist*, de M. Tingry ; les Orphéonistes avaient pris comme morceau de choix *La Nuit du Sabbat*. Le jury était présidé par M. le chanoine Lemaire, maître de chapelle de l'église métropolitaine de Cambrai. Les Orphéonistes remportèrent le 1er prix d'exécution par dix voix sur onze; le second était donné aux *Enfants de Paris*. Leur interprétation de l'*Antéchrist* fut très émouvante ; l'auteur dit que seuls Valenciennes et Paris avaient compris sa pensée. Les *Orphéonistes valenciennois* avaient dès lors pris rang parmi les grandes sociétés chorales du Nord.

Tout en participant à de nombreux concours, les *Orphéonistes valenciennois* n'ont jamais manqué, chaque année, de se faire entendre dans deux ou trois concerts qu'ils offrent à leurs membres protecteurs. Les premières réunions eurent lieu dans

le Salon des Abeilles à l'Hôtel-de-Ville. Mais cette salle devint bientôt trop petite, et c'est au théâtre que l'on dut donner ces réunions. Tous les premiers artistes de l'Opéra, de l'Opéra-Comique et de la Monnaie, tous les grands virtuoses ont été entendus dans ces soirées.

A deux reprises, en 1886 et dans le concert que la société donna le 1er octobre 1889 pour le bénéfice de la famille du sculpteur Hiolle, Lenepveu est venu diriger l'exécution de ses œuvres. On se rappelle la brillante exécution du 2 mars 1896, à l'hippodrome de la place Poterne, du splendide drame lyrique de Lenepveu, *Jeanne d'Arc*, sous la direction de l'auteur, avec le concours de Mlle Guiraudon, du chœur des dames de la ville, et de l'orchestre des Concerts populaires.

Valenciennes est du reste une ville artistique par excellence ; de ses écoles sont sortis des peintres, des sculpteurs, des architectes célèbres. En musique, elle a donné naissance à Berteau, le fondateur de l'école du violoncelle en France, à Membrée, l'auteur de l'*Esclave* et de la *Courte échelle*, à Delsarte, le savant professeur de violoncelle du Conservatoire de Paris, à Dorus, le professeur de flûte du Conservatoire de Paris, à Mme Dorus-Gras, la grande cantatrice de l'Opéra, etc.

Le cercle des Orphéonistes est sur le Marché-aux-Poissons ; c'est le rendez-vous des musiciens valenciennois et la plus grande intimité règne dans ces réunions.

La Wallonie

La *Wallonie* a été fondée à Anvers par les Wallons habitant la grande cité commerciale, le 10 mars 1889, sous la présidence d'honneur de M. le docteur Victor Desguin, échevin de l'instruction publique. Par une exception qui pourra paraître inouïe, cette société belge s'est mise absolument en dehors de toute opinion politique ; elle compte parmi ses membres des hommes des deux partis, si tranchés en toute occasion ; elle est wallonne.

Lors de la première réunion, soixante Wallons se faisaient inscrire ; deux sections étaient immédiatement formées, une chorale et une dramatique.

La fête d'inauguration eut lieu en avril, un mois seulement après sa constitution ; à cette fête prêtèrent leur concours les principaux artistes du théâtre royal d'Anvers, ainsi que l'orchestre que dirigeait M. A. Neufcour. Cette soirée obtint un grand succès ; elle faisait prévoir que la *Wallonie* prendrait bientôt une première place parmi les grandes sociétés chorales de la Belgique.

Pendant plusieurs années, la *Wallonie* se contenta d'organiser de temps en temps de grandes réunions ; lors de la catastrophe d'Austruweel, elle donna la première fête de charité au théâtre des Variétés ; peu de temps après, elle donnait une grande représentation wallonne au Théâtre royal avec le concours du Théâtre wallon à Liége.

Ces deux fêtes remarquables furent très appréciées, et dès lors la société avait conquis l'estime et,

la considération générales en plein pays flamand.

Ce ne fut qu'en 1892, à Hal, que le directeur, M. Henri Fontaine, musicien de talent, se décida à affronter un concours ; on devait lutter contre quatorze sociétés habituées aux concours et à leurs dangers. La *Wallonie* fut assez heureuse pour remporter un quatrième prix en première division. Ce beau début encouragea la jeune société qui, l'année suivante, participa au concours de Seraing et remporta le premier prix en première division. Elle ne comptait que soixante-quinze chanteurs, tandis que ses concurrents, l'*Orphéon* de Verviers et la *Société Lyrique* du Thier à Liége, en avaient respectivement cent vingt-cinq et cent-cinq. Au concours spécial d'honneur, elle obtenait le second prix.

La *Wallonie* était dès lors classée parmi les premières sociétés ; mais, comme on l'a vu, elle préférait aux luttes des concours ses fêtes locales et surtout ses séances intimes.

Aussi, on ne la voit plus qu'au concours d'Arras de cette année. Son nouveau chef, M. Ernest Huysmans, avait désiré faire connaître sa société en France ; ses exécutants travaillèrent donc pour le concours international d'Arras. M. Ernest Huysmans est un jeune : il a trente-neuf ans. Habile chef de chœurs, il a dirigé pendant deux ans les *Artisans-Réunis* de Bruxelles, et c'est sous sa direction que la *Chorale carolovégienne* a obtenu un si grand succès au dernier concours international de Paris.

Élève de MM. Cornélis et Petipat, M. Alfred Huysmans entra d'abord au théâtre, s'y fit applaudir comme basse chantante. Mais bientôt il renonça au théâtre et se consacra au professorat et surtout à la

direction des chorales. Compositeur de talent, il a donné de nombreux chœurs ; ses principaux sont : *Les Nerviens devant César*, *Les Ruines*, l'*Hymne à la Mer*, qui sont au répertoire de toutes les sociétés chorales.

Sous cette direction expérimentée, la *Wallonie* remporta au concours d'Arras le premier prix de lecture à vue et le premier prix d'exécution en division supérieure.

Cette chorale a été très appréciée dans ce concours, et si la hampe de sa bannière n'est pas garnie de nombreuses médailles, c'est qu'elle a fait peu de sorties, et ce ne fut pas moins un concurrent très sérieux, qui fut très attentivement écouté.

La « Tournaisienne »

Comme sa compatriote la *Wallonie*, cette société chorale n'est pas une ambitieuse de lauriers : elle s'est longtemps contentée de faire pour elle-même de la bonne musique.

En 1871, le Comité des Crèches de Tournai organisait au Parc une fête musicale. Au programme était une cantate d'Alphonse Herman, un Tournaisien, chef d'orchestre d'un des théâtres de Paris. Cette cantate devait être exécutée par toutes les sociétés chorales de la ville. Quelques jeunes gens voulurent participer à cette bonne œuvre en se joignant à ces chorales. Après l'exécution de sa cantate, M. Herman, qui en avait dirigé l'exécution, proposa à ces jeunes gens de se constituer en

société chorale. Cette proposition fut acceptée et, le 21 août suivant, la société était fondée sous le nom de la *Tournaisienne ;* elle prit pour devise : « Arts et Patrie ».

La société fut très modeste pendant de longues années ; elle ne prit réellement une place dans les chorales qu'en 1884, sous la direction de M. Fernand Godart, premier prix du Conservatoire de Bruxelles.

Après deux années de sérieux travail, la *Tournaisienne* prenait part au concours de Malines (3 octobre 1892) modestement en troisième division. Elle obtenait le premier prix de lecture à vue, le premier prix d'exécution, et, ce qui affirmait sa valeur, le second prix au concours d'honneur des quatre divisions réunies.

Deux ans après, le 8 juillet 1888, elle participait au concours de Boulogne-sur-Mer, mais alors en première division. Son travail assidu était récompensé : elle remportait le premier prix de lecture à vue, le premier prix d'exécution et le premier prix de quatuor.

Maintenant, c'est en division supérieure que nous allons voir la *Tournaisienne* conquérir les premières places :

Un concours avait lieu à Denain le 18 mai 1891 ; la *Tournaisienne* obtenait le premier prix de lecture à vue, le premier prix d'exécution et le premier prix de quatuor. Elle fut moins heureuse au concours de Tourcoing du 6 juin 1892 ; la division supérieure comprenait neuf sociétés concurrentes, et parmi elles des sociétés habituées aux grandes luttes. Elle ne remporta que le troisième prix de lecture à vue et le quatrième prix d'exécution.

La société ne se découragea pas ; elle comprit

qu'elle devait travailler avec plus d'ardeur encore, et la dernière audition qu'elle donnait l'année dernière au mois d'août de plusieurs œuvres de Gevaert, pour célébrer son vingt-cinquième anniversaire, a montré du reste qu'elle était restée unie et qu'elle était arrivée à des exécutions très belles qui lui présageaient une brillante carrière.

Elle a d'ailleurs un président qui, dans les moments difficiles, n'a jamais perdu confiance ; M. Fernand Godart est un des fondateurs. Il est le seul qui fasse encore partie de la société ; secrétaire lors de la fondation, le 21 août 1871, il en devint le président le 10 juin 1883. Il est l'âme de la *Tournaisienne*, à qui un nouveau dévouement était acquis en 1894 en M. Albert Dutoit, avocat, qui en acceptait la présidence d'honneur.

*
* *

Le samedi soir, à neuf heures, eut lieu un concert donné sur la Grand'Place, par les *Orphéonistes* et le *Club des Vingt,* qui avait offert son gracieux concours.

Voici le programme :

Club des Vingt : Allegro, de Turine ; — *Marche nationale*, de Darthu ; — l'*Ouverture symphonique*, de Litoff ; — *Retour de Madrid*, valse.

Orphéonistes : Les Voix de la Nature, de Th. Dubois ; — *Nos Campagnes*, de Maréchal ; — *Marlborough*, de L. de Rillé.

Club des Vingt : Fantaisie sur *Lakmé*, de Delibes ; — intermizzo de l'*Arlésienne*, de Bizet ; — *Polonaise de Concert*, de Montagne ; — *Lachanette*, polka de piston, soliste : M. Inghels.

Après le concert, un punch fut servi au *Cercle*

des Orphéonistes, rue Jean-Roisin; M. Bourée, au nom des *Orphéonistes Lillois,* offrit à M. Louis Carpentier, son portrait superbement encadré; des toasts furent ensuite portés par MM. Fanyau, vice-président; J. Delsemme, membre du jury; Rainot-Marchand, président du *Club des Vingt,* Le Renard, de Huqenders, de Tournai, membres de jury.

Voici le toast de M. Bourée :

Cher Directeur,
Cher Vice-Président,
Cher Sous-Directeur,

La Société nationale *l'Union chorale des Orphéonistes Lillois* a cinquante ans d'existence ! Un demi-siècle est une bien longue période parfois, elle a dû cependant paraître courte pour elle si l'on considère le labeur incessant auquel elle s'est livrée et les succès qu'elle n'a cessé de remporter.

Aujourd'hui, en commémoration de ces succès, nous avons tenu à célébrer ce cinquantenaire, qui est une occasiou pour nous d'affirmer, une fois de plus, cette solidarité bien réelle qui nous a toujours unis, et de témoigner à notre Chef, à notre Vice-Président et à notre Sous-Chef tout notre affectueux dévouement.

Nous n'ignorons pas, en effet, que si notre Société possède cette vitalité et cette cohésion qui lui a permis de marcher dans la voie du succès, c'est à vous, qui êtes nos guides, qu'en revient le mérite.

A l'occasion de cet anniversaire, j'ai été choisi par mes collègues pour vous exprimer les sentiments qui nous animent à votre égard ; je ne vous cache pas que je suis heureux et fier de la tâche qui m'a été confiée, cette tâche est facile et agréable : facile, car ce qui est vrai s'exprime sans difficulté ; agréable, car elle me procure l'occasion de vous affirmer encore les sentiments que nous vous portons.

A vous, cher Directeur, si j'osais, je rappellerais volontiers votre passé, je dirai en la développant quelle fut l'histoire de votre vie, depuis vos débuts au Conservatoire de Lille jusqu'au jour où vous voulûtes bien vous consacrer à la direction de notre Société, mais certains détails, qu'en interprète fidèle, je

serais obligé de donner, pourraient blesser votre modestie ; cependant, je ne saurais passer sous silence les succès qu'a remportés la Société, sous votre habile direction.

Votre premier désir fut de nous conduire au concours, et tout le monde a encore présent à la mémoire, le magnifique succès de Valenciennes. Pour vos débuts c'était un coup de maître, mais il vous fallait davantage, et c'est alors que, sur vos instances, nous décidâmes d'aller au concours de Liége où, seule Société française, nous avions à lutter contre les meilleurs orphéons de Belgique et d'Allemagne. Vos efforts furent couronnés de succès car nos plus terribles adversaires furent battus.

Aujourd'hui nous sommes heureux de constater que, simple chanteur, autrefois, à l'*Union Chorale* et aux *Orphéonistes Lillois*, conduites alors par les maîtres Six et Boulanger, vous aurez l'honneur, grâce à votre travail et à votre talent, de diriger, demain, ces deux sociétés réunies, devant un jury international composé des sommités de l'art musical.

Nous avons voulu, en attendant la distinction honorifique qui vous est due, marquer cette époque glorieuse de votre vie, en vous offrant ce présent qui, en perpétuant le souvenir de cet anniversaire, vous rappellera les sentiments de sympathie, que tous les chanteurs de l'*Union Chorale des Orphéonistes Lillois* ont pour vous.

A vous, cher Vice-Président, nous avons voulu vous prouver notre reconnaissance pour le dévouement et l'activité que vous avez montrés pour la grandeur et la prospérité de notre Société, et en particulier dans l'organisation de ce concours qui, par la valeur des sociétés qui s'y présentent, jettera un éclat nouveau sur le renon artistique de notre ville de Lille.

A vous, cher Sous-Chef, nous avons tenu à exprimer notre admiration à l'artiste qui, dans les bons comme dans les mauvais moments, n'a jamais douté de l'avenir de la Société, et qui avec un zèle dont nous lui sommes reconnaissants, a contribué à lui donner le renom dont elle jouit.

Nous vous prions tous deux d'accepter ces présents, ils sont modestes, mais ils sont offerts avec la plus franche amitié, et ainsi que l'a dit le poëte : « Le plus beau des présents fait à l'homme est l'amitié. »

Le dimanche, à une heure, un banquet était donné

aux membres du jury, à l'*Hôtel de l'Europe*, sous la présidence de M. H. Maréchal. M. Fanyau, Vice-Président des *Orphéonistes Lillois*, retraçait, dans un toast très applaudi, l'existence des *Orphéonistes* et de l'*Union Chorale* fusionnés et remerciait M. Maréchal et les membres du Jury. D'autres toasts étaient portés par MM. Maréchal, Bauwens, Touzart et Bigo-Danel au nom de son beau-père, M. Léonard Danel.

Une sérénade leur était donnée, par les *Orphéonistes*, dans la cour de l'*Hôtel de l'Europe*. Ils chantèrent le chœur : *Les Voix de la Nature*, de Th. Dubois.

Le concours avait lieu, à 5 heures, à l'Hippodrome lillois.

Les membres du Jury étaient :

MM. Henri Maréchal, Président ; Ed. Bauwens, officier de l'ordre de Léopold, professeur au conservatoire de Bruxelles ; Th. Tonglet, directeur des *Bardes de la Meuse,* à Namur ; J. Delsemme, chevalier de l'ordre de Léopold, officier de l'Instruction publique, professeur au conservatoire royal de Liége ; Maurice Leenders, chevalier de l'ordre de Léopold, officier d'académie, directeur honoraire du conservatoire de Tournai ; M. P. Renard, directeur de la *Société royale de Hug ;* M. E. Boulanger, directeur honoraire des *Orphéonistes Lillois ;* M. Victor Luc, compositeur de musique, à Saint-Omer ; M. Pastor, directeur des *Enfants de Lutèce*, de Paris ; M. Seraint, directeur des *Orphéonistes d'Anor ;* M. Thory, directeur de la *Jeune France*, de Dunkerque.

Avaient été choisis comme jurés suppléants : MM. Bruggeman, professeur au Conservatoire ; A. Leclercq, ancien sous-directeur des *Orphéonistes ;*

Morel, directeur de l'*Étoile de La Madeleine ;* Tousart, directeur d'orphéon.

Les concurrents étaient :

La Tournaisienne, directeur : M. Godart, avec l'*Éternel Chemin*, de H. Maréchal ;

La Wallonie, directeur : M. Huysmans, avec *Germinal*, de F. Riga ;

Les *Orphéonistes Valenciennois,* directeur M. Fischer, avec *La Nuit du Sabbat*, d'Amb. Thomas.

Le résultat du concours fut :

Premier prix (10/1) (deux mille francs et un objet d'art offert par le Président de la République) : les *Orphéonistes Valenciennois.*

Deuxième prix (9/2) (mille francs et un objet d'art, offert par le ministre des Beaux-Arts) : *La Wallonie.*

Troisième prix (9/2 (un objet d'art et une couronne de vermeil, offert par M. Fanyau) : *La Tournaisienne.*

Le soir, un concert était donné sur la Grand'Place par l'harmonie de Fives-Lille, directeur M. Rousseau, qui, malgré une pluie presque continue, joua son programme entier :

Première Partie

Nicolas II, pas redoublé..................	Labole.
Souvenirs de garnison, fantaisie.........	C. Martin.
Lucie de Lamermoor, fantaisie sur l'opéra.	X***.
Rives de l'Audelle, mazurka.............	X***.

Deuxième Partie

Les petits soldats, pas redoublé...........	Hergoux.
Faust, sur l'opéra........................	Ravel.
Grain de Beauté, valse..................	Stoupan.
Les Deux Canonnières, polka pr 2 pistons.	H. Lafit.

Voici le compte-rendu de *La Dépêche :*

« Ce concours a été très intéressant ; les trois

sociétés ont une grande valeur et les applaudissements d'un très nombreux auditoire leur ont montré qu'elles étaient très appréciées et qu'elles laisseraient à Lille un excellent souvenir.

» L'*Union Chorale des Orphéonistes Lillois* a ouvert le concours ; elle a affirmé sa vitalité en interprétant très brillamment un chœur de M. H. Maréchal, poésie de Paul Collin, *Nos Campagnes,* œuvre délicate, très bien écrite pour les voix ; le final pour basses est d'une grande envergure. Son directeur, M. Louis Carpentier, peut maintenant être classé parmi les bons directeurs d'orphéons ; son bâton énergique indique bien les nuances, les attaques ; il a la confiance de ses chanteurs.

» La *Tournaisienne,* composée de 120 exécutants, sous la direction habile de M. Fernand Godard, entrait en lice la première ; elle possède de bien jolies voix de ténors et de barytons. Elle avait pris comme chœur au choix l'*Éternel Chemin,* de M. Maréchal. L'exécution a été excellente ; à signaler le solo d'entrée des basses ; le délicieux chant des barytons « Le radieux et triomphant amour », le passage en syncopes « Tu redoutes l'écueil », et le final à l'unisson des ténors et barytons avec accompagnement des basses à bouche fermée. L'interprétation du chœur imposé, la *Péniche*, de M. Maréchal, dont le style très nuancé en fait un remarquable morceau de concours, a été moins heureuse. C'était un peu heurté, les nuances si délicates du poème n'ont pas été rendues avec assez de finesse. La prière, un des écueils du morceau, a été dite trop lentement, c'était une psalmodie.

» Les *Orphénistes valenciennois*, dont les 140 exécutants étaient sous la direction magistrale de M. Fischer, avaient le second numéro ; ils avaient

pris comme morceau au choix le grand chœur d'Ambroise Thomas, la *Nuit du Sabbat*. L'interprétation a été tout à fait remarquable : la chanson bien rythmée, le récitatif des basses, « Mais qu'aperçoit-on », d'une grande sonorité, le final vigoureusement enlevé et, dans l'exécution, un fini de nuances, une pureté de diction que nous avions déjà appréciée. Quant au chœur imposé, son interprétation nous a paru parfaite : prière bien dite, simplement récitée. Le passage, « Où ? Comment débuta ce poème », donné avec un naturel exquis et le final magnifiquement nuancé.

» La *Wallonie* venait la dernière. Cette société, composée de 110 exécutants, sous la direction de M. Huysmans, avait pris comme morceau au choix le chœur très difficile de Riga, *Germinal*. Energiquement dirigée, la *Wallonie* chante avec chaleur, mais à notre avis, l'interprétation manque de souplesse ; les *forte* sont attaqués durement ; les voix sont bien timbrées. Quand au chœur imposé, l'interprétation a été bien différente des deux autres sociétés, et ne nous a pas paru être la pensée de l'auteur. La prière chantée très vite n'a pas été mise en relief et les divers sentiments exprimés peu nettement ; par contre, le final a été enlevé et bien compris ».

A titre documentaire, voici le compte-rendu de « Spectator », du *Valenciennois* :

« A cinq heures, nous arrivons à l'Hippodrome. Les galeries sont combles, mais il y a très peu de places occupées aux premières, moins encore aux stalles. Cette abstention doit être motivée, mais nous ne sommes pas au courant.

» Le jury, dont on a donné la composition, entre et, lentement, se place et... attend ; il attend

même pour de bon, c'est la tradition à l'envers à Lille (1).

» Enfin, arrivent les *Orphéonistes Lillois*, qui ont tenu à se faire entendre, suivant également la coutume à l'envers. Ils devaient être 200, ils ne sont guère plus de 130. Leur effectif est plus important ; mais les absents ont diverses attributions de délégués, etc.

» Ont-ils été bien inspirés ou n'auraient-ils pas mieux fait de... rester dans l'ombre tranquille des « délégations »? Nous aurions, quant à nous, préféré l'abstention. Car, en somme, qui veut trop prouver souvent ne prouve rien. Et qu'ont-ils voulu prouver, les chanteurs lillois? Il était de toute évidence que, n'étant pas au complet et nullement préparés pour un concours, ils ne pouvaient briller auprès de concurrents préparés à la lutte par un long travail. Certes, la Société lilloise possède d'excellents éléments ; elle a même un puissant pupitre de ténors, ce qui n'est pas à dédaigner. Mais elle s'est présentée dans des conditions d'une société qui n'est pas préparée et l'effet n'a pas été heureux. Voilà notre avis en toute sincérité, et sans aucun parti pris à l'égard d'une société dont le passé est trop glorieux et qui, précisément, se doit à elle-même d'éviter les imperfections.

» Cette audition terminée, le concours commence.

» Voici *La Tournaisienne* de Tournai, 120 exécutants dirigés par M. Fernand Godart, est saluée dès son entrée par de sympathiques applaudissements. Le public a d'ailleurs beaucoup applaudi chaque société, indistinctement.

(1) *La Tournaisienne*, ayant manqué le train, n'arrivait en gare de Lille qu'à 5 h. 1/4 : les Orphéonistes attendaient leur arrivée pour ouvrir le Concours.

» *La Tournaisienne* chante d'abord le chœur au choix : *L'Eternel Chemin*, de Maréchal, comme le chœur imposé. Les attaques sont données bien franchement. Au pupitre des ténors, il y a des voix superbes, d'un beau timbre. Bref, d'excellents éléments, desquels on pourrait peut-être parvenir à tirer un meilleur parti, car l'exécution a pêché par l'interprétation, un peu terne, tant dans ce chœur que dans *La Péniche*. Les deux chœurs sont salués par de longues salves d'applaudissements. On acclame l'auteur, M. H. Maréchal.

» Viennent alors nos Orphéonistes : 132 exécutants. Suivant son habitude, M. Fischer, fait enlever le gradin qui pourrait gêner ses mouvements ; cependant, par prudence, il place ses partitions sur son pupitre, mais il n'aura pas l'occasion de s'en servir.

» Nos Orphéonistes attaquent le chœur imposé. *La Tournaisienne*, qui est une Société de valeur, avait donné une belle audition ; mais ici c'est une différence du tout au tout. C'est que nos Orphéonistes ne tiennent pas à briller par la puissance des voix. M. Fischer sait ménager ses effets, méthode qui a cet autre avantage de ménager les chanteurs. Puis il y a ce fondu, cette homogénéité, cette recherche et ce souci du détail; cette finesse d'observation qu'on ne rencontre pas chez les autres Sociétés.

» L'exécution, qui a encore gagné sur la répétition du théâtre, est vraiment superbe. Le prélude est murmuré avec des délicatesses infinies par les ténors renforcés ensuite de basses et des barytons. Les deux strophes suivantes sont admirablement nuancées, et c'est dans un doux murmure que les ténors récitent, avec l'accent de la foi, la « Salutation

angélique ». Un frémissement court dans l'assistance qui, ne pouvant plus se contenir, applaudit longuement...

» L'exécution continue, impeccable, par les 5e et 6e strophes, celle-ci terminée dans un murmure imposant :

Sur tous les clochers plane le même Dieu !

» Si l'auteur a fait une trouvaille avec l'*Ave Maria*, je crois bien que M. Fischer en a fait une autre avec un mouvement de la chanson. Je sais qu'il était indiqué « pesant », mais, seul, Fischer l'a rendu de cette façon, qui ce nous semble, était la bonne, car l'effet produit a été considérable. Enfin, le final enlevé dans un ensemble imposant de puissance, est salué par un tonnerre d'applaudissements frénétiques, crépitants comme des feux de mousqueterie. A trois reprises ce tonnerre de bravos roule dans le vaste hippodrome.

» Quand le calme s'est rétabli, nos Orphéonistes continuent leur exécution par *La Nuit du Sabbat*. Le prélude et la chanson sont enlevés d'une façon parfaite. Très réussie aussi l'entrée « Mais qu'aperçoit-on là-bas ».

» Puis ensuite (car on doit la vérité même et surtout à ses amis) voici deux petits passages qui laissent un peu à désirer dans deux pupitres qui se ressaisissent vite, et au « viendra donc à nous » c'est de nouveau parfait. Parfait aussi la ronde des esprits : rien ne cloche dans ce passage difficile, salué par de vigoureux bravos. Et l'on arrive à l'hymne qui est enlevé superbement, avec une puissance et un ensemble merveilleux.

» Et de nouveau les applaudissements repartent crépitants, scandés par des hourrahs frénétiques ;

Vive Valenciennes ! Vive Fischer. Jamais peut-être l'Hippodrome lillois n'avait vu scène pareille. Dès lors, le public donne la première place à Valenciennes. — Il faudra qu'Anvers soit de toute première force pour reconquérir une telle intense de sympathies.

» Mais voici *la Wallonnie* (98 exécutants), qui fait son entrée ; elle est même quelque peu baroque, cette entrée (1). Le porte-drapeau, flanqué de deux sous-officiers belges, s'avance au milieu de la piste, et incline sa bannière devant le jury, tandis que les deux soldats saluent militairement. Ça c'est du charlatanisme, — au même degré que cette manie du chef, M. Huysmans, d'étaler sur le sein gauche toutes ses décorations, comme le font les lutteurs et dentistes forains.

» Les chanteurs en place, M. Huysmans en passe la revue en passant derrière eux, puis la Société attaque *la Péniche*. Beaucoup de netteté dans les attaques, de l'ensemble, une interprétation personnelle qui se rapproche de la manière de Fischer, telles sont les qualités de *la Wallonnie*. Avec cela, des voix de basses superbes, mais par contre les ténors, où l'on distingue quelques voix d'un beau timbre, ne sont pas assez nombreux. Il faut signaler aussi chez cette société un travers curieux, elle exagère l'accentuation et l'articulation de certaines syllabes, et l'effet produit est vraiment désagréable. Bref, l'interprétation quoique défectueuse à certains passages, est bonne dans l'ensemble.

» Mais c'est surtout dans le cœur au choix ; *Germinal* de Riga, que cette société s'est révélé. Ce chœur, les anversois l'ont rendu avec une remar-

(1) Ce salut du drapeau est une coutume belge.

quable intensité de vie. La strophe du grisou :

Un fracas de tonnerre
Éclate et fait trembler la terre
Le grisou !...

a été rendue d'une façon poignante, réellement dramatique, où les sentiments artistique du chef se sont fait jour.

» Cette exécution, vraiment très belle, a été applaudie chaleureusement par l'assistance qui a poussé un vivat en l'honneur des Anversois ».

Compte-rendu analytique (1) :

« *La Tournaisienne*. Chœur au choix : *L'Éternel Chemin*. Toute la phrase des barytons et des basses : « Homme je te regarde » est chantée trop sèchement, les passages à bouche fermée doivent être chantés piano ; il faudrait aussi prendre soin de ne pas écourter la valeur des notes, comme par exemple à la mesure n° 40 pour les 1ers ténors, aux mesures 61, 176, 183, etc. ; à la mesure 217, il ne faut pas respirer entre « bien » et « combattu » ; à la mesure 82, la phrase : « c'est le ciel », chantée par les barytons, manque d'homogénité, tandis que les parties d'accompagnement chantent trop fort. Ces observations faites, l'exécution est bonne. Quant à celle du chœur imposé, *La Péniche*, comme mouvement le début était bon ; mais pourquoi avoir changé le mouvement à la mesure n° 15 ? cela nous semble au moins inutile ; à la mesure n° 24, la phrase : « Porte flottant au vent » a été trop saccadée ; nous préférerions entendre chanter la phrase : « les trois couleurs de France avec le buis bénit », c'est-à-dire les mesures 26 à 28 sans respirer : l'effet n'en serait que meilleur. A la mesure n° 37, la phrase : « l'homme

(1) *Semaine Musicale*, E. Eysembout.

avec effort » ne doit pas être brusquée, mais, au contraire, chantée en dehors. Enfin, est-il bien utile de ralentir le mouvement à la mesure n° 55 ? Nous ne le pensons pas. Aux mesures n°s 65 et 66, la valeur des noires pointées était, à notre avis, trop écourtée. Dans « l'*Ave Maria* », la partie psalmodiée est arrivée avant la fin de la partie chantée; ce passage de la partition n'est pas facile sans doute, et, selon nous, le seul moyen d'arriver à la fin de la mesure, exactement en même temps que les parties qui chantent, serait de tirer un trait au-dessus de la première note à chaque temps; essayer, c'est réussir. Par exemple, bravo pour la « halte au halage ». Ce passage fugué était peut-être un peu confus; puis, est-ce bien utile, à la mesure n° 106, de ralentir le mouvement? Après le chant des basses en *si* majeur (mesures n°s 137 à 144), les premiers et seconds ténors doivent prendre grand soin de serrer le *ré* naturel à la mesure n° 145, autrement arrive presque forcément ce qui est arrivé : on monte. Ce petit accident, il est vrai, ne peut avoir qu'un inconvénient essentiellement relatif pour *La Tournaisienne*, qui possède des voix d'acier, mais, s'il en était autrement, ce ne serait pas la même ritournelle. Tout le reste a bien bien marché. »

« *Les Orphéonistes Valenciennois :*

» Dans *La Péniche,* l'*andante* et le *cantabile,* au début, nous ont paru trop langoureux.

» Le début de l'exécution du chœur de *La Péniche*, par les *Orphéonistes Valenciennois*, était très bon, les voix bien pondérées, et les parties intermédiaires s'effaçant suffisamment pour laisser la partie chantante dominer tant soit peu; en un mot, c'était irréprochable. Malheureusement, à notre avis, en faisant ralentir à la mesure 26, M. Fischer a voulu

produire ce que l'on appelle vulgairement *un effet de chœur;* mais nous aurions préféré voir ici conserver la même allure, et ne pas respirer du tout entre les mesures 26 et 28, ce qui aurait permis d'arriver au *dolce* en diminuant progressivement l'intensité des voix, et sans qu'il y eût de solution de continuité dans le son. Les premiers ténors ont admirablement chanté le *Cantabile* « La femme, attentive à la barre », seulement était-il bien utile de ralentir le mouvement aux mesures 50, 51 et 52? La psalmodie était bonne : toutefois nous eussions cherché à lui donner un caractère tant soit peu plus religieux. La chanson nous a paru bien lourde. Il est vrai que la partition indique qu'il faut *chanter lourdement;* mais il y a *lourdement* et *lourdement*, comme il y a *fagots* et *fagots;* comme pesanteur, du côté des basses, c'était complet; mais ce n'était réellement pas beau; pour notre part, nous eussions préféré donner à tout ce passage du chœur le caractère du *scherzo.*

Apprenez la nouvelle ;
On vous la donne sans façon,
Votre mari, Mademoiselle,
Votre mari n'est plus garçon!

Ainsi parlent à la nouvelle épousée les invités à la cérémonie du mariage, en revenant aux bateaux ; tout cela n'est que du badinage; et c'est, selon nous, la forme qu'il convient de donner à tout ce passage du chœur de *La Péniche;* un peu plus d'entrain dans la fugue ne gâterait rien ; enfin la finale du chœur a été magistralement enlevée.

Passons maintenant à *La Nuit du Sabbat.* Au début l'exécution a été irréprochable. La chanson « Laissons l'air morose à qui voit en noir » manquait de gaieté. Il y fallait du mouvement : et même

du mouvement très accentué en ne lâchant le son qu'à la fin de chaque phrase, ne saurait jamais nuire : le coloré et le brio ne peuvent, au contraire, qu'y gagner. Tout l'*Allegro moderato :* « Holà ! fillette en coiffe blanche... » a été irréprochable comme chant ; on ne peut que s'incliner et constater la beauté de l'exécution. La scène du Sabbat était empreinte d'une grande netteté et d'une grande puissance de voix ; mais le caractère endiablé qu'elle comporte faisait défaut ; c'était, on peut le dire, un *sabbat à l'eau de rose ;* il y faut beaucoup de *brio,* d'entrain, de chaleur ; en un mot, il faut *brûler les planches;* de cette manière c'eût été parfait. Les vocalises des basses étaient bien détaillées. Enfin, l'hymne final a été fort bien chanté ; mais toujours l'élan manquait ; le passage « Roi du ciel et de l'onde » doit être interprété avec une exaltation réelle. Les seconds ténors ont respiré entre les deux notes *ta* et *puissance ;* ce n'est pas dans les règles.

» En un mot, la Société des *Orphéonistes Valenciennois* est incontestablement supérieure aux deux autres sociétés concurrentes ; néanmoins nous avons préféré son exécution au concours de Cambrai, laquelle, au point de vue du fini, avait produit impression sur nous ; celle de Lille ne nous a pas fait le même effet. Ces quelques observations n'empêchent pas que nous considérions M. J. Fischer comme un des maîtres de l'art du chant d'ensemble ; et vous verrez que, si Dieu lui prête vie (comme aux petits oiseaux), ce vert et entraînant vieillard remportera encore à cent ans, des succès brillants à la tête de ses phalanges orphéoniques.

» Voici venir enfin *la Wallonie,* d'Anvers, drapeau en tête, flanquée de deux beaux militaires. Cette

Société, qui compte quatre-vingt-seize exécutants, a pour directeur M. Huysmans.

» Pour cette Société anversoise, on peut dire que les exécutions se suivent et ne se ressemblent pas. En effet, celle du concours de Liége, en 1895, laissait beaucoup à désirer sous tous les rapports ; mais celle du concours de Lille a heureusement et amplement racheté les défectuosités de la première.

» D'abord, le début du chœur imposé a été bon ; les voix étaient homogènes. A la mesure 26, les chanteurs ont coupé la phrase musicale entre les mots couleurs et de France ; du reste, cette phrase : « les trois couleurs de France... » demande à être chantée d'une seule haleine ; et nous persistons même à croire qu'il serait de beaucoup préférable de ne point respirer du tout entre les mesures 26 et 29. Est-ce aussi bien nécessaire de saccader la mesure 43 : « La femme attentive à la barre... », nous ne le pensons pas. En revanche, tout le reste du motif était détaillé de main de maître, surtout les phrases : « Vigilant un chien jappe... en cage un merle siffle ». Pour la psalmodie, elle avait bien le caractère qu'il fallait lui donner ; seulement, les récitants sont arrivés bien avant la fin de la partie chantée. A la mesure 102 : « Parmi les enfants des bateaux amis... », un peu plus de brio et d'entrain n'aurait pas nui, loin de là. Aux mesures 137 à 144, après le chant des basses en *si majeur,* le *ré naturel* des premiers ténors, à la mesure 145, était presque un *ré dièze :* telle est la raison pour laquelle *la Wallonie* a terminé le chœur trop haut, tout en tenant compte du fait que, selon nous, elle chantait à l'ancien diapason ; tout le reste de l'exécution des chœurs de *La Péniche* ne mérite que des éloges.

» Dans l'exécution de son chœur au choix, *Ger-*

minal, l'orphéon anversois a fait ressortir de brillantes qualités ; la phrase musicale est toujours correcte, les sons bien posés, la prononciation très bonne ; sauf quelques légères intonations douteuses, cette exécution aurait pu être qualifiée d'irréprochable. »

Il est intéressant de relever, à l'occasion du cinquantenaire, les noms des anciens chanteurs survivants des *Orphéonistes Lillois Crick-Mouils*, qui ont pris part aux divers concours jusqu'en 1860, sous les directions de MM. Lavainne et Albert Seigne. Ce sont :

1ers Ténors : M. C. Fossart, propriétaire, à Lambersart ; M. Desrues, rentier, à Canteleu.

2e Ténors : M. Carolus Durand, artiste peintre, à Paris ; M. Quembre, rentier, à Lille-Wazemmes ; M. Lemaire, commerçant, à Lille ; M. Descarpentries, affréteur à Lille.

Barytons : M. N. Gruson, à Lille ; M. Decourbet, rentier, à Lille.

Basses : M. Aug. Leclercq, maître de chapelle, à Fives-Lille ; M. Louis Duchange, rentier, à Wazemmes-Lille.

Depuis le concours, la Société était très divisée ; il y avait deux camps : l'un voulant conserver son chef, M. Carpentier, l'autre avoir M. Fanyau. On fit même annoncer qu'une nouvelle Société était en formation, qu'elle avait son sous-chef et qu'elle serait dirigée par un étranger. C'était un ballon d'essai au cas où la cabale ne réussirait pas aux *Orphéonistes*. La cabale ne réussit pas ; les amis imprudents de M. Fanyau le mirent ainsi dans l'obligation de donner sa démission.

Aussi l'Assemblée générale du 27 septembre n'amena-t-elle qu'une plus profonde union entre les sociétaires. La séance fut néanmoins très longue; ouverte à 10 heures, elle ne se termina qu'à 1 heure du matin. Elle fut présidée par M. Vantieghem, le sous-directeur, doyen d'âge et le plus ancien sociétaire. Quatre-vingt-douze membres y assistaient.

Le procès-verbal est ainsi conçu :

« L'Assemblée générale de l'*Union Chorale des* » *Orphéonistes Lillois* a eu lieu aujourd'hui, lundi » 27 septembre 1897.

» Comme l'a constaté l'Assemblée, la situation » financière est loin d'être mauvaise et ne peut que » s'améliorer.

» La seule démission, celle de M. Fanyau, vice- » président, a été acceptée à l'unanimité.

» La Société prouvera, à bref délai, par un travail » assidu et persévérant, qu'elle n'a rien perdu de sa » vitalité. »

Il a été procédé, conformément au règlement, à la nomination du Conseil d'administration. Ont été élus à l'unanimité :

MM. Cavro et Sarralier, *Vice-Présidents;*
Duvillier et Willay, *Trésoriers;*
Conratte, *Secrétaire général;*
Braquaval, *Secrétaire adjoint;*
MM. Bourée, Desmazières, Delattre, Massein, Quesnay, Reboux, Watier, Samé, *Administrateurs;*
M. Thévenin, *Archiviste;*
M. L. Carpentier, *Directeur;*
M. Vantieghem, *Sous-Directeur.*

Un cours gratuit de solfège et de chant d'ensemble pour les jeunes gens était inauguré le 10 novembre :

il devait avoir lieu tous les mercredis, à huit heures du soir. C'était une excellente idée qui permettrait un recrutement que n'offre pas le cours de chant du Conservatoire et que motive la suppression du cours d'adultes du Conservatoire.

1898 Ainsi constituée, la Société se mettait au travail en vue du concours du Mans, le 26 juin 1898, d'où elle revint avec les distinctions suivantes :

Deuxième premier prix de *lecture à vue*, un objet d'art offert par l'Orphéon; le premier prix, couronne de vermeil et indemnité de 500 fr., fut donné à la *Sainte-Cécile,* d'Angers, 70 exécutants, directeur M. Fichet, prix de Rome.

Premier prix d'exécution en excellence à l'unanimité, vase de Sèvres offert par le Président de la République, et une indemnité de 1.000 fr. Le deuxième prix était donné à la *Sainte-Cécile,* d'Angers.

Ces deux sociétés étaient les seules à concourir; le morceau imposé en excellence était le *Facteur rural*, de de la Tombelle. Les Orphéonistes avaient pris comme morceau au choix : *Après la Moisson*, de Th. Dubois.

Dans cette fête musicale, il y avait des concours de solo et de quatuor. Dans le concours de solo, MM. Cobou, baryton, et Courtot, ténor, obtenaient un premier prix, médaille de vermeil; MM. De Boeve, baryton, et Coillet, basse profonde, obtenaient un second prix. Dans le concours de quatuor, le quatuor des *Orphéonistes Lillois*, composé de MM. Penel, Labbe, Cobou et Coillet, obtenait le premier prix, médaille de vermeil.

Une brillante réception eut lieu à leur retour. Toute la cité fut pavoisée aux couleurs nationales, et la municipalité reçut la Société dans les salons de la Mairie, où furent acclamés les Orphéonistes et leur

vaillant directeur, M. L. Carpentier. M. Crémer, propriétaire de la « Taverne de Strasbourg » et futur vice-président, reçut ensuite les Orphéonistes, et « l'on chanta la gloire jusqu'à une heure assez avancée ». Les sociétés de la ville étaient venues en grand nombre recevoir les vainqueurs à la gare; pendant plusieurs jours, ce fut rue Jean-Roisin une série de réceptions amicales. Le concours du Mans laissa le meilleur souvenir; il cicatrisa les blessures et fit oublier les mauvais jours.

Les *Orphéonistes,* toujours sur la brèche, prêtèrent leur concours à de nombreuses fêtes : le 7 août à un concert au Palais-Rameau, par l'Association des Anciens Élèves de l'École du square Jussieu, au bénéfice de son œuvre; le 14 août, au Kursaal de Dunkerque, à un concert de bienfaisance où ils chantèrent *Le facteur rural* de de la Tombelle, le chœur imposé au Mans, et *Ton regard* de Gischner, solo par M. A. Carpentier; le 4 décembre, à la fête de l'Union Lilloise de la Paix Sociale, à l'Hippodrome, où ils chantèrent le chœur des Romains d'*Hérodiade*, et le chœur des Pèlerins de *Tannhauser.*

Le 16 octobre, on inaugurait le nouveau théâtre de la salle des fêtes par une soirée de gala; le quatuor couronné au Mans chanta la *Sérénade* de Clapisson; Mlle Anthoons et M. Anicot jouèrent le 3e acte de *Miss Helyeet* et *Pierrot puni*, opéra comique en un acte, de Cieutat. Le 6 novembre, une grande soirée réunissait les dames des sociétaires. Le programme était composé de la *Marche à l'Étoile,* scène avec récits chantés par MM. Camus, ténor, et de Casteras, baryton ; le *Maître de Chapelle,* de Paer, interprété par Mlle Warin, MM. Anicot et

Ricouart. M. Trépas, flûtiste, et M. Neukins, chanteur comique, prêtaient leur concours.

1899 Pendant cette année, les *Orphéonistes* donnèrent dans leur local un concert, le 5 mars, avec le concours de M. F. Baer, de l'Opéra. La section du choral mixte exécuta *Jeanne d'Arc,* cantate patriotique de M. Ribiollet, professeur au Conservatoire de Lille, et le 18 juin, une soirée artistique à la Société Industrielle, dans laquelle on entendit *Les Forains*, chœur de H. Maréchal, le septuor de *La Reine Topaze*, et l'opéra en un acte, *Le Portrait de Manon*, joué par M. Carpentier, Mlles Fromont et Rousselle.

La Société prêtait son concours : à l'exécution de *L'An Mil*, de Gabriel Perné, donnée le 26 février et le 26 mars, aux Concerts Populaires ; à la fête d'inauguration du Monument Pasteur, le 9 avril, chantant avec le concours des élèves hommes du cours de chant du Conservatoire, l'orphéon enfantin des écoles et le *Club des Vingt*, la *Cantate à Pasteur,* de M. E. Ratez ; au concert de l'*Association des Anciens Élèves de l'École Rollin,* le 3 décembre, au Conservatoire, chantant *Les Voix de la Mer,* de Paliard et *Ton regard*, de Gischneer.

1900 Les Orphéonistes devant participer au Concours de Paris, il n'y eut que trois réunions au local, le 11 février et le 19 mars, soirées bachiques, et le 1er juillet, à Thumesnil.

Le 19 juillet, les Orphéonistes donnèrent au Palais Rameau une audition préparatoire au grand Concours de Paris. Ils exécutèrent les chœurs imposés au Concours : *Les Fumeurs d'opium*, de Laurent de Rillé, imposé en exécution ; *Sérénade d'hiver*, de Saint-Saëns, imposé en honneur ; *Les Voix de la Nature*, de Th. Dubois, imposé en honneur.

Le programme-règlement du Concours permettait aux Sociétés de choisir entre les deux chœurs : *Les Fumeurs d'opium* ou *Les Voix de la Nature* pour le Concours d'honneur.

Grand Concours de l'Exposition de Paris 22 et 23 juillet 1900.

(RÉCIT D'UN ORPHÉONISTE)

Festival du 22 juillet. — Toutes les sociétés de la division d'excellence réunies chantèrent une série de chœurs imposés par la Commission organisatrice, qui les avait envoyés plusieurs mois à l'avance à chaque société. De même en division supérieure. Voici la liste des chœurs du festival, dirigé par L. de Rillé :

Division d'Excellence : *Les Voix de la Nature*, Th. Dubois ; *Les Fumeurs d'opium,* L. de Rillé ; *Sérénade d'hiver*, Saint-Saëns (ces trois chœurs étaient aussi imposés pour les concours) ; *Hymne à la nuit,* Rameau ; *Jalouse nuit*, Chardavoine, solo par Caseneuve, ténor ; *Le Glaive,* avec accompagnement de fanfare, Le Gastinel ; *La Marseillaise*, avec fanfare, Rouget de Lisle.

La répétition de ces chœurs eut lieu le matin, à neuf heures, l'exécution à trois heures de l'après-midi, dans la grande salle du Trocadéro, peu garnie. Le ton était donné par le grand orgue du Trocadéro.

Après le festival, qui ne fut pas brillant, on laissa quelques heures de repos aux sociétaires qui étaient déjà fatigués par la chaleur, les répétitions et les exécutions de ces sept chœurs dans la même

journée. Néanmoins, on dîna vers sept heures, et à neuf heures on fit une magnifique répétition générale dans la grande salle du restaurant où la Société prenait ses repas.

On prit le café et on alla se coucher avec l'intention de bien dormir. La nuit fut calme et réparatrice, et, le lendemain à huit heures et demie, on répétait une dernière fois. On déjeuna légèrement et l'on partit pour concourir au Trocadéro.

Concours d'exécution. 23 juillet à une heure. Chœur imposé : *Les Fumeurs d'opium*, de Laurent de Rillé.

La Société Nationale l'*Union Chorale des Orphéonistes Lillois*. 160 exécutants. Directeur : M. Louis Carpentier. Chante d'une façon merveilleuse le chœur imposé, en tenant bien la tonalité, et avec un brio incomparable. Elle obtient le 1er prix à l'unanimité avec vives félicitations du jury. Battant : Reims, Amiens, Belleville, La Chapelle. Ce fut le seul prix décerné à l'unanimité aux sociétés chorales dans ce mémorable concours..... sans primes !

Concours d'honneur. 23 juillet, à 3 heures. Chœurs imposés : les *Voix de la Nature*, Th. Dubois ; *Sérénade d'Hiver,* Saint-Saëns.

Toutes les Sociétés qui concoururent dans cette division : la *Cœcilia*, de Roubaix ; la *Clémence Isaure*, de Toulouse ; les *Orphéonistes,* de Lille, chantèrent les *Voix de la Nature,* s'y croyant moralement obligés ; seuls, les *Orphéonistes*, de Valenciennes, chantèrent les *Fumeurs d'opium*. Le réglement du concours permettait ce choix. C'est une faute au programme, car on pouvait de cette façon négliger de travailler ce troisième chœur, *Les Voix de la Nature*.

Voici l'ordre d'exécution en honneur :

1° Les *Orphéonistes Lillois ;*

2° La *Cœcilia*, de Roubaix ;

3° Les *Orphéonistes Valenciennois ;*

4° La *Clémence Isaure*, de Toulouse.

L'exécution des *Orphéonistes Lillois* fut très belle, mais moins brillante qu'en exécution, peut-être à cause de la tonalité plutôt un peu basse ; mais très belle comme ensemble et comme effet choral. La Société avait le n° 1 ; elle avait dû commencer bien qu'il manqua encore quatre jurés à cette heure.

Résultats : 19 votants.

1° Prix unique. Valenciennes, 130 exécutants, directeur M. Carpay, 10 voix ;

2° Lille, 160 exécutants, directeur M. Carpentier, 6 voix ;

3° Roubaix, 180 exécutants, directeur M. Duhamel, 1 voix ;

4° Toulouse, 60 exécutants, directeur M. X..., 2 voix.

Dans le concours d'exécution, deux heures avant, Roubaix et Valenciennes obtenaient un 1er prix *ex-æquo* dans la même division ; le dernier résultat est au moins bizarre.

Une brillante réception fut faite aux triomphateurs de Paris par la municipalité et par les lillois.

Le 4 août, la Commission de la Société offrait un punch à ses sociétaires chanteurs du Concours dans la grande salle de la *Brasserie Lilloise*, rue Gambetta, où avaient eu lieu les dernières répétitions, salle excellente par son élévation et son acoustique, pour le travail des chorales ; aucun écho ne fatigue les chanteurs.

La Société se repose un peu, tout en participant à la foire aux plaisirs de Saint-Maurice les 12, 13 et

15 août ; à une exécution des *Fumeurs d'opium*, de Laurent de Rillé, de la *Sérénade d'Hiver*, de Saint-Saëns, et de *Patria*, le 25 novembre à l'Hippodrome ; à un concert de bienfaisance le 23 décembre.

1901 Diverses réunions musicales avaient le concours des *Orphéonistes :* le 3 février ils chantent, au bénéfice de la Société de secours-mutuels de Saint-Maurice, *Les Voix de la Nature*, de Th. Dubois, et *Ton regard*, de Gischneer. (M. Carpentier faisait jouer à ses élèves de l'*Union Française de la Jeunesse, Le Mariage en poste*, opéra-comique en un acte, et *Pierrot qui pleure et Pierrot qui rit*, comédie en musique) ; le 4 avril, ils participent aux Concerts Populaires, à l'exécution de *Le Chant de la Cloche*, de V. d'Indy ; le 12 mai, au concert au bénéfice des Écoles de Saint-Sauveur, chantant *La Sérénade d'hiver*, de Saint-Saëns, et *La Chanson des Vagues*, de Riga ; le 9 juillet, au concert donné au Palais Rameau par l'Association des Chimistes de France et des Colonies, exécutant *Les Fumeurs d'opium* de Laurent de Rillé, et le *Chœur des Soldats*, de *Faust*, et le 1er septembre, au concert donné à Dunkerque, au profit de la Caisse maritime, chantant *Les Fumeurs d'opium* et *La Sérénade d'hiver*.

1902 Le première réunion de 1902 fut, le 27 janvier, une soirée bachique avec le concours de M. Cadio, baryton du théâtre municipal, MM. Falguière, ténor, et Desmet, chanteur comique. La seconde partie de ce concert était la scène de la *Nuit de Noël de 1870*, de G. Pierne, récitant M. Dhaene, de *l'Union française de la Jeunesse ;* voix lointaine (dans la coulisse), M. Meriguet, ténor des Orphéonistes. Ce fragment de la belle œuvre de G. Pierne, impressionna vivement les auditeurs.

Le premier concert d'abonnement, dont la com-

mission avait désiré inaugurer cette année la série, eut lieu le 16 février, avec le concours des mandolinistes, *La Madrilène*, directeur : M. Robiquet, et *L'Abeille*, quatuor composé de MM. Ronsse, père et fils, Oguet et Lebrun ; dans la première partie on entendit le septuor double de *La reine Topaze*, de V. Massé ; dans la seconde partie, *La nuit blanche*, opéra-comique en un acte, joué par Mlle Moyaux, MM. Anicot et Becquart. Après le concert, sauterie intime.

Le second concert d'abonnement eut lieu le 12 mai. Première partie : le *Luthier de Crémone*, pièce en un acte, de F. Coppée, jouée par MM. Valdi, Becquart, Vannostal, Mlle Daudergnies. — Deuxième partie : les *Surprises de l'Amour*, opéra comique en deux actes, de Poise, joué par MM. Camus, ténor, et Anicot, baryton ; Mlles Moyaux, soprano, et Daudergnies, mezzo-soprano. Pendant l'entr'acte eut lieu la remise de l'insigne Palme d'honneur aux deux Doyens de la Société : M. Charles Quesnay, administrateur, membre depuis 50 ans, et M. Ch. Vantieghem, sous-directeur, membre depuis 46 ans.

Les Orphéonistes, sur l'invitation de la Municipalité, se rendaient à Dieppe le 13 juillet ; reçus à leur arrivée par la société chorale, les *Enfants de Wilhem*, puis par la Municipalité, ils se réunissaient à 2 heures 1/2, place de la Gare, pour se rendre, escortés de toutes les musiques de la ville, au *Casino* où avait lieu le concert. Les *Orphéonistes* chantèrent *les Forains*, d'H. Maréchal, *les Fumeurs d'opium*, *la Sérénade d'Hiver*, de Saint-Saëns, et *Ton regard* et furent unanimement applaudis. A 9 heures du soir, ils donnaient un second concert, sur la place Carnot, avec le concours de la *Musique municipale* et le *Cercle Saint-Hubert* (trompes et cors de chasse).

Le programme portait : les *Fumeurs d'opium*, *Ton regard*, le chœur des *Romains d'Hérodiade*.

L'Éclaireur, de Dieppe, parlait en ces termes de la visite des *Orphéonistes Lillois :*

« Le concert du Casino a été vraiment superbe. La salle était archicomble et le public a fait une véritable ovation aux Orphéonistes Lillois qui, sous l'habile direction de M. L. Carpentier, ont chanté avec un ensemble remarquable et un grand sentiment artistique, quatre des plus beaux chœurs de leur répertoire.

» A noter le solo de baryton de *Ton regard*, qui a valu à l'artiste lillois (A. Carpentier) des bravos répétés.

» A neuf heures, le beau choral de Lille prenait une part capitale dans un concert populaire donné sur le square Carnot, au milieu d'une affluence innombrable, et de longues acclamations de la foule saluèrent son généreux talent ».

Ce fut un des plus agréables voyages effectués par la Société; temps splendide, réception cordiale, succès artistique enthousiaste ; tout se réunit pour que les Orphéonistes aient conservé le souvenir des Dieppois et du président des *Enfants de Wilhem*, M. Menesson.

Quelques soirées et concerts terminèrent l'année. Il ne faut pas oublier la fête de Sainte-Cécile, qui fut brillamment célébrée le 6 décembre.

Commission de 1903 :

1903 MM. Léonard Danel, *Président d'honneur ;*
Étienne Batteur, *Président ;*
F. Legrand et J. Crémer, *Vice-Présidents ;*
Louis Carpentier, *Directeur ;*
Vantieghem et Cavro, *Sous-Directeurs ;*

SARRALIER et WATIER, *Vice-prés^ts. d'honneur ;*
F. WILLAY, *Secrétaire Général;*
R. DE BOEVE, *Secrétaire-Adjoint;*
G. BÉLIÈRE, *Trésorier;*
H. CAYEZ, *Trésorier adjoint;*
CHEVAL, QUESNAY, BÉQUET, CARRON, DESMET, DEGRANDSART et G. PAGANT, *Membres;*
BÉGHIN, *Archiviste ;*
H. REBOUX, *Chef du Matériel.*

Le choral mixte que M. L. Carpentier avait formé avec ses élèves (sopranos) de l'*Union Française de la Jeunesse* et des *Orphéonistes*, avait mis à l'étude un *Oratorio* de Saint-Saëns, *Le Feu céleste*. Le 7 février, il fit ses débuts dans cette œuvre dans un concert au Conservatoire, accompagné par M. Lecocq, fils, sur l'orgue, et Mme Dael-Ramette et Mlle Delannoy sur le piano, l'œuvre était bien au point; l'exécution fut très satisfaisante. Un chœur d'hommes seuls chanta la *Valse des Songes*, de Laurent de Rillé; le chœur des dames seules chanta une pastorale de Saint-Saëns qui eut un gros succès.

Les *Orphéonistes* donnaient, dans leur local, un concert d'abonnement le 16 février, et un concert aux sociétaires, le 1er mars, dans lequel, après la partie musicale par les membres de la Société, MM. Delferrière, Defaux, Thieffry et Mlles Sambourg, Lecq et Morel, jouèrent *1807*, comédie historique d'Ephraïm. Le 28 juin, voyage à Dunkerque et concert au théâtre au profit de la section dunkerquoise de l'Association des employés du chemin de fer. La Société de l'*Union Chorale des Orphéonistes Lillois* et son choral mixte, 180 exécutants, chantèrent le *Carnaval de Rome*, de Ambroise Thomas; les *Hommes d'Armes*, vieille chanson française

de 1460, et les *Scènes Champêtres*, de Missa. Les « comédiens ordinaires » de la Société jouèrent la *Poupée de Nuremberg*, l'opéra comique d'Adam.

Le 8 mars, les *Orphéonistes* avaient prêté leur concours à l'exécution de la *Symphonie en ré mineur*, de Beethoven, aux Concerts Populaires. Le 23 août, ils chantaient à la Fête organisée au Jardin Vauban par l'*Association des Anciens Élèves de l'École du square Jussieu*, le chœur des Romains, d'*Hérodiade*, avec accompagnement de la *Musique des Canonniers*, chef M. A. Quesnay ; *Ton regard*, de Gischneer, solo par M. A. Carpentier ; les *Scènes Champêtres*, de Missa, avec le choral mixte, sans accompagnement. C'était la première fois que le choral mixte chantait en plein air et l'exécution fut bonne.

Un concert de bienfaisance était donné dans la salle du Nouveau-Lille au profit des familles victimes de l'incendie du faubourg de Béthune, les Orphéonistes et la *Fanfare du Sud* prêtèrent leur concours. Les Orphéonistes chantèrent le chœur des Romains d'*Hérodiade*, la *Valse des Songes* et *Ton regard*.

Sur l'invitation du directeur du Casino de Cassel, les *Orphéonistes* se rendirent dans cette ville le 8 septembre ; ils y chantèrent la grand'messe, interprétant le *Kyrie* d'Elwart ; le *Gloria* de Diétsch ; un *O Salutaris*, solo par M. Accolet ; le *Sanctus* de la messe de Riga. A midi, ils donnèrent un concert sur la Grand'Place, chantant le chœur *Aux morts*, poème de Victor Hugo, musique de E. Cavro, et *Ton regard*, de Gishneer. A quatre heures, au concert dans la salle des fêtes du Casino, le choral mixte interpréta les *Scènes champêtres*, de Missa, accompagné au piano par M. Boone. Après le concert, on faisait une ascension sur la terrasse du Casino

qui est située à 200 mètres d'altitude; un dîner, luxueusement servi, réunissait les chanteurs et les chanteuses dans la vaste salle de l'Établissement Hygiénique terminant joyeusement cette belle excursion.

Le 18 octobre, la fête mutualiste, organisée par l'Avenir du Prolétariat, à l'Alcazar de Fives, avait encore le concours de la Société; elle chantait deux chœurs, la *Valse des Songes*, de L. de Rillé, et le *Carnaval de Rome*, d'Ambroise Thomas. solistes : MM. Accolet, basse; Moras, ténor; Delmazure, trial; Douchet, déclamateur; une jeune enfant de 8 ans, disant le monologue.

Les auditions de l'année se terminaient à l'inauguration du théâtre provisoire de la place Sébastopol, le 30 novembre, par l'exécution de la *Sérénade d'Hiver*, de Saint-Saëns, et le chœur mixte, les *Scènes champêtres*, de Missa.

1904 Le 31 janvier, les anciens orphéonistes, qui avaient pris part à tous les concours jusqu'en 1878, le dernier dirigé par leur ancien et très estimé Directeur, le maître Boulanger, comme il l'appelait, voulurent fêter le 25e anniversaire du grand concours de l'Exposition Universelle. Ils commencèrent la journée de commémoration en allant déposer une couronne sur la tombe de M. Boulanger. Un de ses vieux amis et admirateurs résuma la vie artistique, si glorieuse, du Directeur regretté; la famille de M. Boulanger avait été invitée à cette cérémonie.

Le soir, un banquet de 35 couverts réunissait les anciens *Orphéonistes* dans un joyeux banquet, *Hôtel de la Paix*. Au dessert, le Président doyen d'âge, M. C. Vantieghem, sous-directeur, résuma l'histoire des *Orphéonistes Lillois Cricks-Mouils* depuis sa fondation, en 1844, et porta un toast au

Directeur, M. Louis Carpentier, le continuateur de l'œuvre de M. Boulanger.

Les *Orphéonistes* ne prêtèrent leur concours qu'à la soirée du 14 avril, au bénéfice des blessés Russes ; ils chantèrent le chœur, *Après la Moisson*, de Th. Dubois, et avec le choral mixte, 184 exécutants réunis sous la direction de M. L. Carpentier, les *Scènes Champêtres*, de Missa, l'*Hymne russe* et la *Marseillaise* avec la musique du 43e de ligne, directeur M. Mayeur.

Ils travaillaient en vue du grand concours international de Bordeaux ; ils avaient choisi le beau chœur, *Après la Moisson*, de Th. Dubois. Le chœur imposé était *Solidarité*, de Pastor, œuvre dramatique dont « le solfège », comme disent les chanteurs, n'est pas insurmontable, mais les récits et les phrases à découvert remplis de difficultés.

Le Sous-Directeur de la Société, M. Ch. Vantieghem, rappelant ses souvenirs, a bien voulu en donner le récit, tout empreint encore des émotions du chanteur, du vieil Orphéoniste lillois Crick-Mouil :

Grand concours international de Bordeaux, les 22 et 23 mai 1904.

« Ce fut un des plus glorieux concours de la Société. C'était, en effet, un duel entre le pays de l'ombre et le pays de la lumière, comme on dit au-delà des Pyrénées ; et cette fois encore, l'ombre a vaincu la lumière.

» Ce fut le pendant de Limoges en 1864, où la Société, alors impériale, se mesurait avec la *Sainte-Cécile*, de Bordeaux, dirigée par feu M. Sarrau, dont le fils, au souvenir de cette lutte mémorable, cherchait encore dans les rangs, quelque vieille tête

d'Orphéoniste de cette époque : « Il n'en restait qu'un seul. »

» La Société, après ce long et terrible voyage, accompli en 2 traites, arriva à Bordeaux dans de bonnes conditions ; ayant tenu en route une conduite qui lui a valu les éloges d'un Vice-Président en Assemblée générale.

» Les ardents chanteurs lillois, désiraient se mesurer au plus tôt avec leurs terribles adversaires, les Espagnols de Pampelune et de Bilbao, réputés invincibles, en Espagne ; n'ayant jamais été battus en France.

» La *Société Pampelonaise* est une grande maîtrise où se recrutent les plus belles voix et les plus forts musiciens de la région. Aussi, sont-ils terribles en lecture à vue. Mais ces chanteurs, très nombreux, avec leurs voix admirables, manquent de l'homogénéité et de l'accent dramatique qui font briller les qualités des Sociétés du Nord de la France et de la Belgique dans la fusion des voix et dans l'ensemble des masses chorales.

» Les autres Sociétés françaises du Midi ont aussi de très nombreuses et de très jolies voix ; mais elles manquent vraiment de la bonne éducation chorale et déclamatoire.

» La *Sainte-Cécile*, d'Angers, qui luttait contre nous au concours du Mans (1898), a bien tenu sa place au concours de Bordeaux, mais ne nous a pas semblé en progrès depuis cette époque.

» Le concours d'exécution fut brillant pour tous les Orphéons français et étrangers, mais pour Lille particulièrement.

» Le concours d'honneur fut un triomphe éclatant pour l'*Union Chorale des Orphéonistes Lillois*, et cela de l'aveu même de tous leurs concurrents. Les

terribles bérets rouges de Bilbao, devant la décision du Jury, se découvrirent en déclarant « El Francia, il vittorié » *(sic)*.

» *23 mai*. Résultats. Prix obtenus par la Société :

» Lecture à vue : 2me prix, une médaille.

» Exécution : 1er prix, couronne et médaille.

» Honneur : Grand 1er prix, médaille et 3.000 fr. espèces.

» Ces résultats ne furent connus que très tard à Bordeaux, le 23 mai, et ce n'est que le 25, à 2 heures du matin, que les Lillois anxieux apprirent que le Grand prix d'honneur était décerné aux *Orphéonistes* de Lille !...

» *A Bordeaux*.— Aussitôt les résultats proclamés à Bordeaux, notre ami Labbe (dit Latulupe) improvisa séance tenante une chanson en patois de Lille, ayant trait au concours de Bordeaux et qui se chante sur l'air des *Deux Gendarmes*, de Nadaud ; chaque couplet se termine par : « La Tulupe a chint fos raison. » Elle fut imprimée et chantée à la rentrée à Lille et au punch.

Il était intéressant de noter ici l'analyse du Concours d'honneur des Orphéons d'excellence que publiait *La France*, de Bordeaux :

« Le grand tournoi franco-espagnol a repris cette après-midi, à l'Alhambra, devant une salle absolument comble.

» La lutte a été aussi vive qu'hier et peut-être plus intéressante pour la masse du public, en raison même de la nature du concours.

» Le morceau imposé, *Solidarité*, de M. Pastor, président du jury, étant naturellement le même pour toutes les sociétés ; on a pu établir des comparaisons extrêmement précises.

» Au moment où nous notons ces quelques impres-

sions personnelles qui reflètent, sur bien des points, celles de la majorité des auditeurs compétents, la décision du jury n'est pas encore connue, et il se peut que nous ne soyons pas complètement d'accord avec lui. Cela n'a qu'une importance minime, nos points de vue étant essentiellement différents.

» Six sociétés chorales prenaient part au concours d'honneur.

» La première qui se présente est l'*Orphéon pamplones*, si vigoureusement acclamé hier. Cet Orphéon remarquable exécute le morceau imposé avec une recherche d'effets étonnante, qui fait nettement sentir la différence des deux méthodes.

» Cette différence est d'autant plus sensible que c'est l'excellente société de Périgueux, *Les Enfants de Vésone*, qui lui succède. Une impeccable correction caractérise le chant des Périgourdins qui défendent vaillamment la tradition française.

» On remarque beaucoup la sûreté de l'intonation, le soin du détail et la qualité des voix. M. Buisson, qui dirige aujourd'hui est vivement acclamé.

» *L'Avenir de Béziers*, qui vient ensuite, n'est pas aussi heureux qu'hier. Le petit nombre de ses adhérents ne lui permet pas de lutter à armes égales avec d'aussi rudes concurrents.

» Mais voici les *Orphéonistes Lillois* qui relèvent le drapeau un instant fléchissant. Ils sont tout simplement admirables ; leur chef, M. Carpentier, mime la cantate avec une conviction dont l'effet se fait sentir dans l'extraordinaire finesse de nuances obtenues. La partie semble gagnée et leur succès est indescriptible.

» Aussi, M. Carpentier est rappelé par trois fois par le public enthousiaste.

» Mais voici les terribles bérets rouges de Bilbao

qui escaladent l'estrade. Ils débutent par un pianissimo impressionnant, et leur extraordinaire directeur, M. Valle, tient jusqu'au bout tout cette phalange de 119 exécutants absolument dans sa main, en obtenant une série d'effets merveilleux sans qu'un seul instant la justesse d'intonation, qui est évidemment la difficulté du morceau, laisse en rien à désirer.

» La *Sainte-Cécile*, d'Angers, a fort à faire pour lutter contre d'aussi terribles adversaires. Elle fait cependant preuve de beaucoup de vaillance et se montre à la hauteur de sa vieille réputation. Tous nos compliments à son chef, M. Fichet.

» Inutile d'ajouter que pendant cette belle séance, où l'enthousiasme montait en même temps que le thermomètre, les ovations et les rappels ont fait rage. On a même offert des palmes et des bouquets magnifiques aux sociétés espagnoles, et un aficionado trop zélé, qui se croyait sans doute encore aux arènes de la Benatte, a poussé l'admiration jusqu'à jeter son pardessus sur la scène. »

Après délibération, le Jury a décerné :

1er prix, 3.000 francs et un objet d'art, les *Orphéonistes lillois*.

2e prix, 1.000 francs et une palme-vermeil grand module, *Societad coral de Bilbao*.

3e prix, palme de vermeil grand module, objet d'art grand module, *Orféon Pamplonés*.

4e prix, les *Enfants de Vésone*.

Les Œuvres chantées par les Sociétés concurrentes étaient :

La *Societad de Bilbao : Leyde délivrée*, d'Oscar Roels ;

La *Societad Pamplona*, de Pampelune : *Hymne à Vénus*, de Mathieu ;

La *Sainte-Cécile,* d'Angers : *Les Titans,* de Saint-Saëns ;

Les *Orphéonistes Lillois : Après la Moisson*, de Th. Dubois.

Le chœur imposé pour le concours d'honneur du lundi, où prenaient part également les Sociétés chorales de Périgueux et de Béziers, était *Solidarité,* de Pastor, que les deux Sociétés étrangères interprétèrent en espagnol.

La rentrée officielle eut lieu le jeudi 26, à 8 heures du soir. Elle fut magnifique et l'enthousiasme fut en raison de ce grand succès. Tout Lille était en fête et la ville entièrement pavoisée ; plusieurs grands établissements furent même illuminés.

Une foule énorme attendait sur tout le parcours du cortège les heureux orphéonistes vibrants de joie et précédés des Sociétés musicales de la ville, qui étaient venues à la gare leur offrir des compliments, des couronnes et des fleurs, les précédant à la mairie pour recevoir les félicitations de la *nouvelle municipalité* qui les attendait et les accueillit de la façon la plus bienveillante, mais, qui devrait bien aussi aider pécuniairement les grandes Sociétés qui vont au loin affirmer la réputation musicale et artistique de la ville de Lille, en s'imposant des frais et des charges énormes qui incombent toujours à ces longs et coûteux voyages.

Dans beaucoup d'autres villes moins importantes que Lille, les grandes Sociétés ont l'avantage d'une subvention annuelle... Le concours de Bordeaux représente une dépense d'environ 10.000 francs.

L'*Union Chorale des Orphéonistes Lillois* donnait, le 10 juin, à l'occasion des brillants succès qu'elle a remportés à Bordeaux, les 22 et 23 mai, une soirée de gala au Théâtre municipal.

Cette solennité artistique, qui avait fait salle comble, était présidée par M. Pastor, le président du jury de Bordeaux, qui avait voulu donner à notre vaillante chorale ce témoignage de sympathie et de haute estime. A côté de lui, dans une des loges d'avant-scène, se trouvait M. Et. Batteur, président des *Orphéonistes,* qui, au cours du concert, a remercié M. Pastor de sa visite amicale et lui a offert une magnifique gerbe, aux applaudissements de l'assistance.

Le clou du programme était l'exécution des deux chœurs *Solidarité* et *Scène Champêtre*, par les *Orphéonistes.*

Le premier, musique de Pastor, était le chœur d'honneur imposé au concours de Bordeaux. Nos chanteurs l'ont rendu avec beaucoup de puissance et de sentiment, magistralement guidés par leur directeur, M. L. Carpentier.

Les *Scènes Champêtres,* de Missa, a été exécutée par les *Orphéonistes*, et le « Chœur des Dames ». Tour à tour fraîche et gracieuse comme une idylle de Théocrite et vibrante comme un hymne, cette belle œuvre a été admirablement chantée et frénétiquement applaudie.

Pour encadrer ces deux chœurs, la *Madrilène* a joué deux jolis morceaux pour mandoline ; M[lle] Accolet et M. Veydet ont interprété adroitement une fine comédie en un acte, de Lavedan : *Les Petits Cadeaux ;* M. Desmet a débité des poésies humoristiques, et M. Anicot, ténor, a chanté avec talent des fragments de *Paillasse,* de Leoncavallo.

Enfin, la *Poupée de Nuremberg* a clôturé la soirée. Elle a été interprétée par M[lle] Delpierre, MM. Accolet, Delmazure et Dhaene, qui ont été fort goûtés.

Les *Orphéonistes* fêtaient en famille leurs succès

de Bordeaux ; les sociétaires et leurs familles y assistaient seuls. C'était une fête champêtre donnée le 19 août à la « Guinguette du Plouique », à Marcq-en-Barœul : concert, feu d'artifice, bal champêtre, jeux de bouchon, de boules, de beigneau, tous les divertissements étaient réunis. On reprenait la route de Lille à une heure très tardive, mais pas assez cependant pour qu'on ne trouva pas encore sur son chemin le moyen de s'arrêter à quelques « chapelles » tardivement ouvertes.

Quelques jours avant la fête du Théâtre municipal avait eu lieu à l'Exposition d'Arras la distribution des médailles d'honneur de la *Fédération des Sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais*. Cinq orphéonistes recevaient cette médaille : MM. Quesnay, Vantieghem, Vermesch, Watier, Reboux.

La Société avait repris ses travaux en septembre ; elle travaillait le chœur *Watteau*, de M. Carlier, et *Solidarité*, de M. Pastor, en vue du Grand Festival Orphéonique d'Excellence, qui devait avoir lieu à Valenciennes, le 23 octobre. Ce Festival était offert aux Sociétés chorales d'excellence de France et de l'Étranger. Il y avait au programme un chœur imposé, différent pour chaque Société et un chœur au choix. Tous les chœurs imposés étaient du même compositeur, M. Carlier, de Valenciennes, mais tous d'un caractère différent.

C'était une innovation heureuse qui, tout en laissant aux auditeurs une base d'appréciation de la vaillance des Sociétés, enlevait cette fatigue d'entendre cinq fois le même chœur.

Les Sociétés invitées, par ordre de tirage au sort, étaient :

1° L'*Union Chorale des Orphéonistes Lillois*, 145

exécutants. Directeur : L. Carpentier. Chœur imposé : *Watteau*, de L. Carlier. Chœur au choix : *Solidarité*, de M. Pastor (chœur couronné à Bordeaux, 1904).

2° *Choral Nadaud*, de Roubaix, 125 exécutants. Directeur : V. Minssart. *Babylone*, *Paris*, imposé, de L. Carlier. *L'Eternel Chemin*, de H. Maréchal.

3° Les *Mélomanes de Boussu*, 125 exécutants. Directeur : M. Thibaut. *Fer et Feu*, imposé, de L. Carlier. *Fraternité*, de Gevaert.

4° *Chorale d'Anzin*, 115 exécutants. Directeur : M. Chavatte. *Les Cosaques*, imposé, de L. Carlier. *Les Villes mortes*, de H. Maréchal.

5° L'*Union Chorale de Pâturages*, 170 exécutants. Directeur : M. Duysburg. *Fleuraison*, imposé, de L. Carlier. *Germinal*, de Riga.

Les exécutions furent brillantes et sans faiblesse; chaque Société avait travaillé comme pour un concours, envisageant les comparaisons faciles à établir entre tous orphéons d'excellence, de première force et d'un nombre à peu près égal d'exécutants.

Ce festival, qui fut un peu un concours dissimulé, est peut-être un exemple à suivre dans l'avenir pour les organisateurs, afin d'obtenir l'adhésion des grandes sociétés, qui redoutent les conséquences des concours qui quelquefois font sombrer les plus belles associations musicales.

Chaque Société qui accepta l'invitation, reçut son chœur imposé plusieurs mois à l'avance. Chaque Société reçut une prime en espèces, pour l'indemniser, en très faible partie, il est vrai, de ses frais de déplacement.

Quelques jours après cette manifestation musicale, M. Carlier écrivait à M. Carpentier : « Qu'il lui témoignait toute sa reconnaissance pour la belle

interprétation de son chœur *Watteau* (imposé), dont on n'avait perdu aucune phrase des charmants tableaux pendant cette exécution hors ligne. »

La diction, légère et délicate, avait été soignée d'une façon toute particulière dans ce beau chœur, vraie peinture de l'époque des bergers et des fêtes pastorales du siècle de Watteau.

La distribution de coquilles aux enfants pauvres eut lieu à Noël. Cette œuvre qui a, cette année, quarante ans d'existence, est due à l'initiative de M. Henri Lequenne, Vice-Président de la Société, alors Impériale, des *Orphéonistes Lillois*, comme on l'a vu dans le 1er volume des Orphéonistes ; à la même initiative sont dues les soirées flamandes dont le produit était destiné à offrir, aux enfants pauvres, des jouets et des vêtements chauds à la Saint-Nicolas.

C'est aussi M. Lequenne et la Commission qui firent fonctionner les fourneaux économiques installés dans la cour de l'Hôtel des Orphéonistes, 20, rue de l'Orphéon, et qui eurent tant de succès en 1870 et 1871.

L'œuvre de Noël ne fut jamais interrompue, même pendant les plus mauvais jours de la Société, et les pauvres n'ont jamais oublié le chemin de l'Orphéon.

On sait que ces distributions sont prélevées sur les quêtes que font les administrateurs dans les églises pendant les exécutions musicales de la messe de midi.

La Société a distribué dans les bonnes années de recette jusqu'à 1.500 coquilles le jour de Noël.

1905 La première fête de l'année, le 10 janvier, fut une soirée bachique, comme la dernière de 1904, le 26 décembre, fut une soirée bachique, avec les éléments de la Société. Seulement, dans celle du

10 janvier, sept membres de la Société *La Vaubannoise* interprétèrent deux pièces : *La 23me Valseuse,* comédie en un acte, de M. Colias, et *Les Jaloux*, pièce en patois de Lille, de M. Guermonprez.

Les *Orphéonistes* prêtaient leur concours à la *Société des Concerts Populaires* dans le dernier concert de la saison : Festival Jan Blockx. Ils participèrent à l'exécution de la « Barcarolle », fragment de l'oratorio *Un Rêve du Paradis*, et du 2me acte de *Princesse d'Auberge*. La « Barcarolle » en 6/8 est peu commode comme mesure et comme notation.

Le 12 février était donné, dans le local de la Société, le premier concert d'abonnement avec le concours de MM. G. Pagant, ténor, Cnudde, baryton, Durot, comique ; Mlles Vandevelde, soprano, et Delbecq, violoniste. *La Perruque,* comédie en un acte, fut jouée par MMlles Vandenbrond et Delbecq, M. Denison.

La soirée flamande du 20 mars, réunissant les sociétaires et leur famille, était donnée avec le concours de MM. Boone, accompagnateur, Milville, Becquart et Odoux, chanteurs, Desmet, chanteur comique. Un vaudeville en un acte, *Les Boulingrin*, de Courteline, était joué par MM. E. et P. Hazebrouck, MMlles Vercamen et Marescaux.

Une question importante, celle du bail du local de la Société, devait être étudiée. Le bail consenti avec M. Bonte, propriétaire du Café *Belle-Vue*, expirait le 1er septembre de cette année. La Société demanda au propriétaire s'il consentirait au renouvellement. M. Bonte, qui venait de céder son établissement, répondit qu'il en réfèrerait à M. Foustier, son successeur. Le 12 avril, celui-ci avisait la Société qu'il ne pouvait accepter le renouvellement du bail, le nouveau Cercle, l'*Union du Commerce*, lui ayant fait

des offres avantageuses pour la location du rez-de-chaussée et le premier étage.

La Commission s'occupa alors de trouver un autre local et choisit l'établissement de M. Beudart, *Café du Grand Orgue*, contour de l'Hôtel-de-Ville. Dans la séance du Conseil d'administration du 1er septembre, le transfert de la Société dans ce local fut voté à l'unanimité. Après la séance, on se rendit chez M. Beudart, et un bail d'une année fut signé entre M. Étienne Batteur, Président des *Orphéonistes*, et M. Beudart.

L'inauguration du nouveau local eut lieu le 23 septembre ; les 120 membres de la Société étaient tous présents. Après le concert, dans lequel on entendit les principaux solistes de la Société : M. Auguste Carron, baryton, dans *Laissez glaner* et *Sentinelle veillez ;* M. Oscar Milleville, ténor, dans *Aubade*, de Massenet, et *Blanche Marguerite ;* M. Albert Desmet, dans *Les Gaietés du Métro*, *Nos Candidats*, *L'Éducation d'une Puce* et d'autres chansons aussi amusantes, et M. Engels, basse du Conservatoire de Paris, ancien orphéoniste, dans le *Châlet* et *Les Deux Grenadiers*, M. Beudart offrit une séance de cinématographie. Le champagne circula ; le Président, M. Batteur, décerna un diplôme et une palme à deux sociétaires, toujours fidèles et dévoués, M. Arthur Becquart, qui compte 31 ans de présence, et M. Émile Vermesch, qui en compte 32. M. Carpentier annonça ensuite la participation de la Société au Concours d'orphéons à Paris, projeté par le *Journal*, et but à l'avenir de la Société.

LES RÉGLEMENTS

CHAPITRE II

RÉGLEMENT GÉNÉRAL

ARTICLE PREMIER

Titre, durée et objet de la Société.

La Société porte le titre inaliénable de *Société Nationale l'Union Chorale des Orphéonistes Lillois.*

Elle est indissoluble et a pour but :

1° De faire de la musique chorale;

2° De développer et perfectionner le talent de ses membres par de fréquentes répétitions, soirées musicales, concerts;

3° D'établir des liens de confraternité entre tous ses membres et de leur procurer des réunions faciles et agréables.

ARTICLE DEUX

Administration.

La Société est administrée par un président, trois vice-présidents et sept administrateurs agissant dans tous leurs actes comme mandataires de la Société et sans aucune responsabilité personnelle.

Les administrateurs sont élus par tous les sociétaires.

Les présentations et élections des administrateurs ont lieu conformément à l'article seize du présent réglement.

ARTICLE TROIS

Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration se compose du président de la Société, des vice-présidents, des secrétaires et du trésorier.

Article quatre

Élection du président, des vice-présidents, du chef et des sous-chefs.

Le président, le président d'honneur, le chef et les sous-chefs sont nommés en assemblée générale par tous les sociétaires. Cette élection est valable pour la durée de la Société.

Les vice-présidents, secrétaires et trésoriers sont élus, pour trois ans, en assemblée générale, et sont rééligibles immédiatement.

Pour être élus, ils doivent réunir les deux tiers des suffrages exprimés. La nomination n'est valable qu'autant que le nombre des votants représente au moins le tiers de l'effectif de la Société.

Article cinq

Élection des Administrateurs.

Les administrateurs et l'archiviste sont nommés dans la session générale annuelle au scrutin secret, quel que soit le nombre des votants, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour.

Si, dans le courant de leur exercice, des administrateurs donnent leur démission, ou si, par absence prolongée qui sera suffisamment constatée par trois convocations successives restées sans effet, ils ne prennent plus part aux travaux administratifs, il sera pourvu à leur remplacement à la plus prochaine assemblée générale.

Article six

ATTRIBUTIONS DES ADMINISTRATEURS

Président.

Le président convoque et préside les administrateurs en Conseil, surveille l'exécution des délibérations qui y sont prises, ordonnance toutes les dépenses qui, préalablement, doivent être votées par ledit Conseil, signe les comptes avec le trésorier, il représente la Société en justice et dans tous ses actes administratifs.

Il préside, en outre, les assemblées de commission de la section chorale pour les diriger, sans prendre part au scrutin.

Le droit de convoquer la Société en assemblée générale

extraordinaire dans les circonstances qu'il juge convenable lui appartient.

Toutefois, sur la résolution des deux tiers des administrateurs, il doit avoir recours à cette mesure, quel qu'en soit le motif.

Pour cette assemblée extraordinaire, provoquée soit par l'initiative du président, soit par la décision des administrateurs, les sociétaires seront convoqués au moins cinq jours à l'avance avec communication de l'ordre du jour.

Le président a voix prépondérante dans toutes les questions.

Il peut assister aux réunions de sous-commissions dont il est parlé ci-après à l'article onze et avec voix délibérative.

Le président représente la Société dans tous ses actes administratifs, dans les concours et fêtes musicales auxquels elle prend part, et généralement dans toutes les sorties officielles de la section chorale.

En cas de retraite du président, pour telle cause que ce soit, dans la quinzaine à partir du jour où elle est constatée administrativement, le vice-président de semaine convoque la Société en assemblée générale extraordinaire pour en connaître et statuer sur le refus ou l'acceptation de la démission ou retraite du président.

La démission étant acceptée ou le président persistant dans sa retraite, l'assemblée générale, dans la même séance, détermine le jour de l'élection du nouveau président, conformément à l'article quatre du présent réglement.

Article sept

Vice-présidents.

Les vice-présidents aident le président dans toutes ses fonctions et, en cas d'abstention ou d'empêchement, ils le remplacent.

En cas d'absence des vice-présidents, le plus âgé des administrateurs non pourvu d'attributions spéciales le remplace, et ainsi de suite par rang d'âge, de façon qu'il y ait toujours un vice-président permanent.

Administrateurs.

Tous les administrateurs indistinctement ont le même droit de surveillance générale et de rappel au réglement envers les

sociétaires : leur présence est obligatoire à chaque réception ou fête de la Société.

Article huit

Secrétaires.

Les secrétaires sont chargés, l'un de la rédaction des procès-verbaux des séances administratives et assemblées générales, de la correspondance ainsi que des écritures administratives de la Société ; l'autre des convocations de la section chorale ainsi que des invitations pour les différentes soirées et fêtes musicales.

Article neuf

Trésorier.

Le trésorier est chargé d'effectuer toutes les recettes et d'acquitter toutes les dépenses ; celles-ci ne peuvent dépasser les prévisions du budget sans une autorisation donnée par l'Administration.

Le trésorier devra tenir : 1° Un relevé pour le débit de chaque sociétaire avec colonne afférente à la nature du débit, et portant en regard les recettes effectuées, l'état de celles à recouvrer et les non-valeurs ;

2° Un livre de caisse avec détail des recettes et dépenses par exercice.

Le compte de gestion appuyé des pièces justificatives tant pour les recettes que pour les dépenses effectuées, conformément au budget de l'exercice, et le bilan qui résume la situation, seront déposés dans une salle de la Société à la disposition des sociétaires au moins huit jours avant la date fixée pour l'assemblée trimestrielle.

Le budget des recettes et dépenses ordinaires préparé et étudié pour l'exercice qui prend cours par une sous-commission de finances nommée à cet effet sera de même mis à la disposition des sociétaires par l'entremise du vice-président de semaine.

Le trésorier fera partie de la sous-commission de la buvette et sera chargé aussi de tenir les comptes de cette sous-commission.

Le trésorier-adjoint est spécialement chargé d'opérer les recettes des cotisations des membres fréquentant ordinairement la Société.

ARTICLE DIX

Archiviste.

L'archiviste a la garde des partitions et morceaux de musique ainsi que du matériel appartenant ou confié à la Société et veille à leur entretien.

Il dresse le catalogue des chœurs et morceaux en indiquant le nombre de parties. Chaque chœur reçoit un numéro d'ordre qui doit être reproduit sur chaque partie.

Il collectionne tous les programmes des concerts auxquels prend part la Société ainsi que les journaux qui en rendent compte.

ARTICLE ONZE

Sous-Commissions spéciales.

Tous les ans, dans la réunion d'administration qui suit immédiatement la session générale annuelle, les administrateurs se constituent en sous-commissions spéciales chargées d'assurer la marche régulière de tous les services intérieurs de la Société.

Les sous-commissions ne peuvent voter aucune dépense.

Elles sont composées comme suit :

1° La sous-commission des finances ;

2° La sous-commission du mobilier et de l'entretien général ;

3° La sous-commission des fêtes.

Chacune de ces sous-commissions est composée de trois membres, non compris son président ;

4° Il sera établi, en outre, une sous-commission de la buvette qui sera présidée par le président de la sous-commission des finances.

Les membres de cette sous-commission seront au nombre de cinq, y compris le président et le trésorier ; les trois autres membres pourront être choisis directement par le Conseil d'administration et pris en dehors de lui ;

5° Il y a, de plus, une sous-commission de musique qui est composée du directeur, des sous-directeurs et des chefs de partie.

Le nombre des commissaires faisant partie de ces sous-commissions pourra être augmenté ou diminué suivant besoin.

ARTICLE DOUZE

Sociétaires.

Le nombre des sociétaires est illimité.

Nul ne peut faire partie de la Société s'il ne jouit de la considération publique.

Tout sociétaire reçu dans le courant de l'année sociale, commençant le 1er Janvier, s'engage pour le temps qui reste à courir de ladite année et pour l'année suivante.

Il devra acquitter à son entrée dans la Société :

1° Un trimestre de cotisation dont il lui sera tenu compte pour ses versements ultérieurs;

2° Le coût d'un exemplaire du présent réglement, ainsi qu'il est dit à l'article vingt-huit.

Tout sociétaire qui change de domicile est tenu d'en aviser le secrétaire général aussitôt que ce changement a été opéré.

Les sociétaires qui n'ont pas donné leur démission en la forme indiquée dans l'article 14 ci-après, à l'époque du premier décembre qui précède l'expiration de leur engagement annuel, sont de nouveau engagés pour un an.

ARTICLE TREIZE

Élection des membres nouveaux.

Le candidat au titre de membre de la Société est présenté par deux sociétaires, qui en adressent la demande au président par lettre signée de l'aspirant, et indiquant les noms, profession et domicile du candidat.

Cette candidature n'est définitive qu'après avoir été agréée par l'administration.

La candidature peut être annulée sur la résolution des trois quarts des administrateurs présents à la séance dans laquelle elle est présentée.

Lorsqu'un candidat exécutant est agréé par l'administration, il passe devant la Commission de musique un examen qui permet de juger de ses aptitudes musicales.

Le nom du candidat est alors affiché dans une des salles de la Société pendant quinze jours; le scrutin reste ouvert durant huit jours. Des bulletins portant les noms des candidats sont déposés à côté d'une boite à scrutin, fermée à deux clefs, lesquelles sont remises l'une au président, l'autre au secrétaire.

Les sociétaires votants apposent leur signature sur une liste à côté de la boîte.

Pour voter contre un candidat, il suffit de rayer son nom sur le bulletin préparé à l'avance.

Le scrutin est valable après huit jours de vote et les candidats sont reçus sociétaires à la majorité des deux tiers des votants.

Le dépouillement du scrutin est fait en présence des sociétaires ; il a toujours lieu le dimanche.

Il y est procédé par le vice-président de semaine, assisté de deux sociétaires présents, ces derniers en qualité de scrutateurs.

Il est immédiatement rendu public, mais il est gardé le plus grand secret sur le nombre des voix données, soit pour l'acceptation, soit pour le refus du candidat.

ARTICLE QUATORZE

Démissions.

Tout sociétaire peut donner sa démission ; il doit l'adresser au président, par lettre affranchie, revêtue de sa signature.

La démission acceptée par l'administration ne devient définitive qu'après le paiement intégral de ce qui peut être dû à la Société ; toute démission non donnée en la forme ci-dessus est nulle et non avenue.

Le sociétaire qui change de résidence pour aller demeurer hors Lille et ses cantons et qui justifie de son changement de domicile est démissionnaire de fait, mais il est tenu au paiement de la cotisation de l'année courante ; il doit avertir le secrétaire général de son départ par une lettre affranchie revêtue de sa signature.

ARTICLE QUINZE

Révocations.

Par mesure d'ordre, de concorde et de dignité, l'administration peut prononcer la révocation de sociétaires qui, par inconduite, porteraient atteinte aux intérêts et la considération de la Société.

La révocation est votée au scrutin secret, à la majorité des deux tiers des votants. Le partage des voix est interprété en faveur du sociétaire mis en cause.

Cette décision est irrévocable.

Le Sociétaire qui manque notoirement à ses engagements peut être révoqué par l'administration.

Dans ce cas, un simple avis donné au sociétaire par le président et par lettre chargée est suffisant. La révocation est faite sans préjudice de ce qui est dû à la Société par le révoqué.

Le sociétaire révoqué ne peut réclamer aucun dividende de l'actif de la Société ; il lui est interdit de la fréquenter.

ARTICLE SEIZE

Votes.

Les votes sur les questions et propositions ont lieu par assis et levé ; ils sont secrets sur la demande d'au moins cinq membres.

Les votes pour élections ont lieu par bulletins et sont toujours secrets ; l'administration en fait le dépouillement en présence des sociétaires.

ARTICLE DIX-SEPT

Assemblée générale trimestrielle.

Il y a tous les trois mois, en janvier, avril, juillet et octobre, une assemblée générale obligatoire pour tous les Sociétaires.

Le jour et l'heure sont indiqués :

1° Par une affiche placée, bien en vue, dans la Société trois semaines avant la date indiquée ;

2° Par des convocations qui doivent être remises à domicile, au plus tard quinze jours avant celui fixé pour l'assemblée ; le tout doit mentionner sommairement les questions à l'ordre du jour.

Dans cette session, la Société délibère sur toutes les questions qui lui sont soumises par l'administration et par l'initiative des sociétaires.

Les propositions venant de l'initiative des sociétaires doivent être remises à l'administration par lettre adressée au président, revêtue des signatures de cinq d'entre eux, quinze jours au moins avant l'assemblée.

L'administration, avant de soumettre ces propositions à une discussion générale, peut les discuter avec les auteurs, les modifier s'il y a lieu et même les supprimer.

Les propositions devant être soumises à l'assemblée seront affichées *in extenso* par les soins du conseil d'administration,

au moins cinq jours avant l'ouverture de l'assemblée générale.

Si toutes les questions soumises aux sociétaires ne peuvent être élucidées dans une seule séance, leur examen en sera continué les jours suivants, sans toutefois durer plus de deux jours après l'ouverture de la session.

Tout sociétaire qui a des observations à produire ou qui veut appuyer ou combattre une proposition doit demander la parole au président et ne parler qu'après l'avoir obtenue.

Tout sociétaire manquant à une assemblée générale est tenu de se conformer aux décisions qui ont été prises.

Article dix-huit

Cotisations.

La cotisation annuelle est de 12 francs pour les membres exécutants et de 24 francs pour les membres honoraires.

Tout sociétaire en retard de plus d'un semestre de cotisation est mis en demeure de s'acquitter; s'il ne se libère pas dans le délai d'un mois, il est radié de la Société sur la résolution du conseil.

Les membres exécutants sont exonérés du paiement de leur cotisation à partir du jour où ils commencent à accomplir leur service militaire et ce, pendant tout le temps de leur présence effective sous les drapeaux.

Article dix-neuf

Concours, fêtes, bals, concerts et soirées musicales.

Les concours, fêtes et soirées musicales sont organisés, adoptés par la section chorale ; les bals et les fêtes non musicales sont organisés par les soins de la sous-commission dont il est parlé à l'article onze.

Lorsque les fêtes ci-dessus indiquées, à l'exception des bals, ont lieu au local de la Société, tous les sociétaires ont le droit d'y assister avec une dame de leur famille. Ils ont, en outre, le droit de faire inscrire plusieurs autres dames moyennant une cotisation de six francs par personne et par an.

Toutefois, dans certains cas extraordinaires, si une fête musicale ou concert dont le produit doit profiter à l'augmentation de l'encaisse sociale et dont la réalisation nécessite des dépenses exceptionnelles, l'administration de la Société décide des conditions transitoires à imposer aux sociétaires qui dési-

reraient y assister et du prix d'entrée à payer pour les étrangers à la Société.

Les distinctions honorifiques, médailles, objets d'art obtenus dans les concours ou autres solennités musicales appartiennent à la Société.

Article vingt

Fête de la Société.

La fête de la Société est fixée au dimanche qui suit immédiatement la Sainte-Cécile.

Elle est célébrée par un banquet ou un punch dont le coût est désigné par l'administration.

Tous les sociétaires sont invités à y prendre part ; à cet effet, une liste de souscription est dressée par les soins du Conseil d'administration et soumise aux sociétaires.

L'administration est autorisée à mettre une somme à la disposition des organisateurs de la fête.

Article vingt-un

Étrangers.

Les sociétaires ont le droit de présenter et d'introduire à la Société des étrangers à la ville et à ses faubourgs.

Les noms, professions et domicile des étrangers sont inscrits sur un registre particulier qui est signé par le sociétaire présentateur et par l'étranger.

La non-inscription d'un étranger introduit dans la Société donne lieu à un rappel à l'ordre à la charge du sociétaire qui l'a amené, lorsque l'inscription n'est pas faite à la présentation.

L'étranger peut fréquenter la Société pendant huit jours à partir de celui de sa présentation constatée sur le registre et après autorisation du Conseil.

L'administration, pour des motifs qu'elle apprécie et sans être tenue d'en rendre compte, mais après une délibération spéciale d'au moins moitié de ses membres, peut interdire l'entrée de la Société à un étranger, même après son inscription sur les registres.

La décision est exécutoire sans qu'il soit besoin de recourir à une assemblée générale ; néanmoins, avant l'exécution de cette mesure, il en est donné avis au sociétaire qui a présenté l'étranger.

Le sociétaire qui a sciemment présenté un étranger se trouvant dans le cas du premier paragraphe est passible d'un rappel à l'ordre.

Les étrangers ne sont jamais admis aux assemblées délibérantes.

Le sociétaire qui, sans autorisation de l'administration, introduit un étranger à la Société habitant Lille ou l'un des faubourgs, encourt un blâme.

Il est dérogé aux prescriptions du présent article pour les soirées musicales données dans le local de la Société où les étrangers ne sont néanmoins admis qu'après qu'il en a été décidé par l'administration.

Article vingt-deux

Vice-présidents et commissaires de semaine.

Afin d'assurer l'exécution du présent réglement ainsi que de toutes les mesures et décisions prises par l'administration, il est institué des vice-présidents et des commissaires de semaine.

Le mandat de vice-président de semaine est rempli à tour de rôle par les vice-présidents par ordre alphabétique ; celui de commissaire de semaine par les administrateurs. Le roulement entre ceux-ci s'établit également par ordre alphabétique.

Le nom des titulaires hebdomadaires sera ostensiblement inscrit par les soins du Conseil d'administration dans un tableau *ad hoc* placé en évidence dans la tabagie.

Article vingt-trois

Mesures d'ordre, de convenance et de discipline.

La Société est ouverte à neuf heures du matin et fermée à minuit. L'heure sonnée, le gérant en prévient à haute voix les sociétaires.

Les sociétaires restant après l'heure fixée ci-dessus seront passibles d'une amende de 0,50 centimes jusque une heure, 1 franc jusque deux heures et ainsi de suite en augmentant d'un franc par heure.

Il est dérogé aux prescriptions ci-dessus pour le président, le secrétaire ou le trésorier, ou pour l'administration et les sous-commissions dans l'exercice de leurs fonctions.

Il y est également dérogé pour les jours de fête, sur l'avis de

l'administration. L'avis, signé par le président, est affiché dans la Société.

Tout sociétaire manquant d'égards à un ou plusieurs de ses membres peut être rappelé à l'ordre par les commissaires de semaine.

Toutes discussions politiques ou religieuses sont rigoureusement défendues.

En cas de persistance ou de récidive, le sociétaire délinquant peut être rappelé à l'ordre par un blâme du président et au besoin révoqué.

Toute dégradation soit à la propriété, soit au mobilier de la Société, est à la charge de l'auteur du dommage ; le Conseil d'administration peut la faire réparer au compte du sociétaire.

Aucune liste de souscription ou écrit quelconque ne peuvent être présentés ou affichés dans le local sans l'autorisation de l'administration.

Dans les exécutions en dehors de la Société, les sociétaires ne peuvent prendre le titre de solistes ou de membres de la Société qu'en vertu d'une autorisation émanée du Conseil.

Aucun sociétaire ne peut prêter son concours à une société de la ville, ni en faire partie sans une autorisation préalable de l'administration contresignée par le président.

Les exécutants sont tenus d'assister à toutes les répétitions ou exécutions de la Société ; il leur est expressement recommandé le plus grand empressement à se rendre à l'appel des directeurs et sous-directeurs de musique sitôt le signal de la répétition donné, et la plus grande déférence aux observations qui leur sont faites pendant toute la durée de l'exécution.

Après deux absences consécutives sans lettre d'excuse, l'administration s'enquiert auprès du sociétaire des causes qui ont motivé ces absences. En cas de persistance, le Conseil se réserve le droit d'user de rigueur.

Pour faciliter le recrutement des chanteurs, il est créé un cours de solfège fait une fois la semaine en dehors des jours de répétition par un professeur désigné. Tous les sociétaires qui n'auraient pas satisfait à l'examen devant la commission de musique sont tenus d'y assister régulièrement.

Le réglement pour les absences sera le même que ci-dessus.

Article vingt-quatre

Le président, les vice-présidents, le directeur et le sous-directeur de musique ont seuls qualité pour prendre la parole au nom de la Société lors de ses sorties ou dans toutes les circonstances où elle a lieu de se produire, et le silence est rigoureusement ordonné surtout aux membres ne faisant pas partie du Conseil d'administration.

Article vingt-cinq

Tout sociétaire est tenu de se conformer au présent réglement sous peine de révocation, qui est prononcée par l'administration, conformément à l'article quinze.

Article vingt-six

Tout cas non prévu par le présent réglement est laissé à l'appréciation exclusive de l'administration, jusqu'à la prochaine assemblée générale trimestrielle, dans laquelle la Société sera appelée à se prononcer définitivement sur la question permanente ou périodique en litige. Néanmoins les décisions d'urgence prises par le conseil d'administration auront force réglementaire jusqu'à ladite assemblée générale.

Article vingt-sept

Tous changements au présent réglement peuvent être faits dans la session générale trimestrielle, soit sur la proposition du conseil d'administration, soit sur celle des sociétaires présentée en la forme prescrite par l'article 17. Dans ce dernier cas, la demande n'est admissible qu'autant qu'elle est appuyée, à défaut de l'administration, par vingt signataires.

Les propositions de changement au réglement sont affichées *in extenso* dans le local au moins dix jours avant l'époque fixée pour l'assemblée générale.

Article vingt-huit

Il est remis à chacun des sociétaires, par les soins de l'administration, moyennant vingt-cinq centimes, un exemplaire du présent réglement.

Fait à Lille, le cinq Janvier mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Ont signé :

Le Président,

E. Loyer.

Les Vices-Présidents,

F. Watier. Brasseur. Dignoire.

Les Secrétaires,

A. Caloin, F. Desmazières.

Le Trésorier,

J. Bourée.

Le Directeur,

L. Carpentier.

Le Sous-Directeur,

Vantieghem,

Les Administrateurs,

Quesnay, Belière, D'Haveloose, Bonaventure, F. Marc, Auguste Carron, Thévenin, Lestienne.

RÉGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ LE « MINICK'S CLUB »

Section des ORPHÉONISTES LILLOIS, fondée en 1893

La Société des *Minick's* a été fondée le 1er janvier 1893, en son siège, rue Jean-Roisin, 5, à Lille.

Le Bureau a été composé comme suit : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Trésorier, un Commissaire des fêtes.

But de la Société

La Société des *Minick's* existe dans le but de former un groupe d'amis où l'esprit de camaraderie existe toujours, et qui s'engagent en outre à payer une cotisation, laquelle servira à couvrir les frais de deux soirées de gala que la Société donnera tous les ans, et dont la date sera fixée par le Commissaire des fêtes.

Réglement

Art. 1er. — Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par deux membres ; puis, à la première réunion, il est procédé au vote à main levée. Pour être admis, il faut avoir réuni la majorité des deux tiers des votants.

Art. 2. — La Société se réunit une fois par semaine, le vendredi, à 11 heures du soir, et une fois par mois, en assemblée générale, à 9 heures, et par convocation.

Art. 3. — Tout membre honoraire peut, s'il le désire, assister aux réunions du vendredi, sans y être astreint. Toutefois, sa présence est indispensable pour les jours d'assemblées générales où le réglement sera appliqué comme pour les membres actifs.

Art. 4. — Tout membre actif qui ne se présentera pas aux réunions des vendredis indiqués ci-dessus, sera passible d'une amende de 0 fr. 10 et de 0 fr. 25 pour les jours d'assemblées

extraordinaires, à moins que pour un motif valable il se soit fait excuser par lettre adressée au Président.

Art. 5. — Aux assemblées extraordinaires, l'insigne devra être arboré par tous les membres actifs.

Art. 6. — Tout sociétaire qui, pendant les réunions, tiendrait un propos inconvenant, une parole déplacée, et en un mot tout ce qui est contraire à la morale, sera infligé d'une amende de 0 fr. 10 par le Président, et toute fausse accusation sera passible de la même amende.

Art. 7. — Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite dans la Société.

Art. 8. — Le réglement est en vigueur tous les mercredis, vendredis et dimanches de chaque semaine, et tout cas qui ne serait pas prévu sera soumis au vote des sociétaires présents.

Cotisations

La cotisation pour les membres actifs et honoraires est fixée à 0 fr. 25 par semaine, payable tous les vendredis. Tout sociétaire qui ne paierait pas régulièrement sera passible d'une amende de 0 fr. 10 par chaque semaine de retard ; si ce retard se prolongeait au-delà de quinze jours, la Société se réunirait et statuerait sur son cas.

Si un membre vient à donner sa démission pour un motif quelconque, le produit des cotisations versées jusqu'à ce jour reste acquis à la Société.

Le présent réglement a été approuvé et signé par tous les membres, à Lille, le 1er janvier 1893.

Le Secrétaire :
M. Plancq.

Le Trésorier :
Ch. D'Haveloose.

Le Président :
P. Genet.

Le Commissaire Général :
Ém. Conratte.

Le Vice-Président :
Alp. Blanquart.

Le Directeur :
G. Belière.

Autorisé par arrêté préfectoral du 21 avril 1893.
(Signé) : Léon GUÉRIN,
Conseiller de Préfecture, Délégué.

PROGRAMME-RÈGLEMENT
du Concours International d'Orphéons

Extrait des trois procès-verbaux
des séances du Comité organisateur, Février 1897.

1o La *Société Nationale l'Union Chorale des Orphéonistes Lillois* fête son cinquantenaire par un concours international d'orphéons : division d'Excellence exclusivement.

Toute Société y prenant part devra justifier avoir obtenu un premier prix dans cette division.

2o Elle invite donc toutes les Sociétés chorales de la division d'Excellence : de la Belgique, de la Hollande et de la France, à prendre part à ce tournoi artistique qui aura lieu le 8 août 1897.

La date d'inscription sera close le 1er juin 1897.

3o Chaque Société devra exécuter : 1o un chœur à son choix; 2o un chœur imposé, inédit, qu'elle recevra environ six semaines avant le jour du concours.

4o Le concours aura lieu à l'Hippodrome lillois, le 8 août 1897, sous la présidence de M. H. Maréchal, auteur du chœur imposé. Il sera ouvert par les *Orphéonistes Lillois* qui chanteront un chœur du Maître.

5o Les résultats du concours seront connus séance tenante; immédiatement après l'exécution des Sociétés concurrentes et dans la salle même de l'Hippodrome lillois.

6o La distribution des récompenses aura lieu le soir, à 8 heures, dans le local des *Orphéonistes Lillois,* rue Jean-Roisin, en présence des membres du Jury et de la Commission du Comité organisateur.

7o Les noms du président et des membres du Jury pourront être connus par les Sociétés concurrentes au reçu du chœur

imposé, qui sera envoyé de façon à ce que chacune d'elles puisse le recevoir le même jour.

8° Il ne pourra y avoir d'*ex-æquo ;* dans ce cas, le président du Jury usera de sa voix prépondérante en votant aussi, mais ne votera que dans ce cas-là.

PRIX DU CONCOURS

1er prix : 2.000 francs en espèces, et un objet d'art offert par le Président de la République.

2e prix : 1.000 francs en espèces, et un objet d'art offert par par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

3e prix : Un objet d'art et une couronne de vermeil, offerts par le Président du Comité d'organisation (et auxquels M. Oscar Doutrelon-de-Try adjoint 500 francs en espèces).

N.-B. — Pour tous renseignements d'installation et de séjour à Lille, pendant les fêtes du cinquantenaire, s'adresser au Président du Comité, ou au Vice-Président d'honneur, M. Oscar Doutrelon de Try, à Lille, place de la Gare.

CHAPITRE III

LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Les Directeurs de la Section chorale

LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Président d'honneur :

M. Léonard DANEL........................... 1890-1905

Présidents :

MM. Ernest WARGNY........................ 1890-1891
PARIOT................................. 1891-1893
Ernest LOYER........................... 1893-1895
Interrègne........................... 1895-1903
M. Étienne BATTEUR..................... 1903 Titulaire.

Vice-Présidents :

MM. MERTIAN DE MULLER.................. 1894-1895
FANYAU................................. 1896-1897
SARRALIER.............................. 1897-1903
CAVRO.................................. 1897-1903
F. LEGRAND............................. 1903 Titulaire.
J. CREMER.............................. 1903 Titulaire.

Secrétaires généraux :

MM. Gabriel BRASSEUR................... 1890-1895
DESMAZIÈRES............................ 1890-1893
CALOIN................................. 1893-1894
CONRATTE............................... 1894-1896
WARTEL................................. 1896-1903
MASSEIN................................ 1896-1897
CONRATTE............................... 1897-1903
P. WILLAY.............................. 1903 Titulaire.

LES DIRECTEURS DE LA SECTION CHORALE

Directeurs :

MM.	H. Ray	1890-1893
	L. Carpentier	1893 Titulaire.

Sous-Directeurs :

MM.	C. Vantieghem	1890 Titulaire.
	Cavro	1903 Titulaire.

CHAPITRE IV

LISTE DES ŒUVRES INTERPRÉTÉES

Chaque chœur est inscrit à la date de la première audition. Les chœurs couronnés sont marqués d'un C.

1891	Ève	Massenet.
	Sous la Feuillée	Dard.
	Les Fils d'Égypte	L. de Rillé.
	Nuit d'Été	L. de Rillé.
	Le Désert	F. David.
1892	L'Enfance du Christ	Berlioz.
	Après la Moisson, C	Th. Dubois.
	Chants d'adieux	Em. Ratez.
	Les Vendanges en Champagne, C	Dallier.
1893	Les Patineurs	L. de Rillé.
	Adieu à la Patrie	Abt.
	Le Septuor de la *Reine Topaze*	V. Massé.
	Marie-Magdeleine	Massenet.
	La Valse des Songes	L. de Rillé.
	L'Hymne Russe	X...
	Bratina	X...
1894	Le Messie	Haendel.
	Le Prélude de la Nativité	H. Maréchal.
	Le Miracle de Naim	H. Maréchal.
	Les Vivants et les Morts	H. Maréchal.
1895	Le Chêne et le Roseau, C	Th. Dubois.
	Le Psaume nº 22 en latin, C	Daniel de Lange.
	Vieille Chanson, C	Th. Radoux.

1896	La Vie du Poète	G. CHARPENTIER.
	Le Pardon Breton	CHAMINADE.
	Le Noël des Marins	CHAMINADE.
	L'*Angelus*	CHAMINADE.
	Les Scènes Champêtres	MISSA.
1897	Les Forains	H. MARÉCHAL.
	La Damnation de *Faust*	BERLIOZ.
1898	Le Facteur rural, C	DE LA TOMBELLE.
	Ton Regard	GISCHNEER.
1899	Les Voix de la Mer	PALIARD.
1900	Les Fumeurs d'opium, C	L. DE RILLÉ.
	Les Voix de la Nature, C	TH. DUBOIS.
	Sérénade d'hiver, C	SAINT-SAENS.
1901	La Chanson des Vagues	RIGA.
	Le Chant de la Cloche	V. D'INDY.
1903	Oratorio, Le Feu Céleste (choral mixte)	SAINT-SAENS.
	Aux Morts	CAVRO.
	Les Hommes d'armes, vieille chanson de 1460	X...
	Le Carnaval de Rome	AMB. THOMAS.
1904	Solidarité, C	PASTOR.
1905	Watteau	L. CARLIER.
	Barcarolle de *Un Rêve du Paradis*.	JAN BLOCKX.

CHAPITRE V

LISTE DES CONCOURS

14 août 1892	Concours de Reims.
5 août 1894	Id. de Valenciennes.
28 juillet 1895	Id. de Liége.
26 juin 1898	Id. du Mans.
22 et 23 juillet 1900	Id. de Paris.
22 et 23 mai 1904	Id. de Bordeaux.

TABLE DES CHAPITRES

TABLE DES MATIÈRES

J

M

O

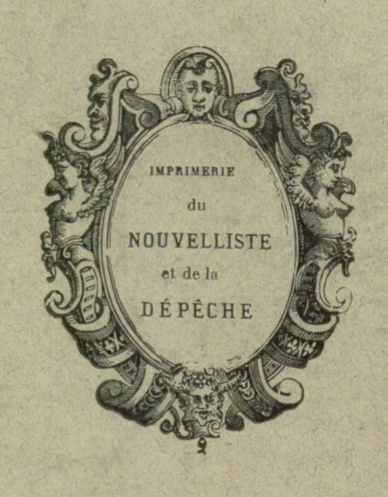
R

S

T

W

IMP. H. MOREL, LILLE


IMPRIMERIE
du
NOUVELLISTE
et de la
DÉPÊCHE